

# Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	95
Rapport de l'auditeur indépendant	96
États financiers consolidés	100
États consolidés des résultats	100
États consolidés du résultat global	100
Bilans consolidés	101
États consolidés des variations des capitaux propres	102
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	104
Notes afférentes aux états financiers consolidés	105
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	105
Note 2. Méthodes comptables significatives	105
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	117
Note 4. Modifications de normes IFRS de comptabilité	119
Note 5. Filiales	120
Note 6. Acquisitions d'entreprises	120
Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	121
Note 8. Impôt sur le résultat	122
Note 9. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	124
Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie et variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	124
Note 11. Créances	125
Note 12. Créances sur cartes de crédit	125
Note 13. Stocks	127
Note 14. Actifs détenus en vue de la vente	128
Note 15. Immobilisations corporelles	128
Note 16. Immeubles de placement	130
Note 17. Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	131
Note 18. Immobilisations incorporelles	131
Note 19. Goodwill	132
Note 20. Autres actifs	134
Note 21. Provisions	135
Note 22. Dette à long terme	136
Note 23. Autres passifs	139
Note 24. Capital social	140
Note 25. Gestion du capital	143
Note 26. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	144
Note 27. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	152
Note 28. Charges au titre des avantages du personnel	157
Note 29. Contrats de location	158
Note 30. Instruments financiers	160
Note 31. Gestion des risques financiers	162
Note 32. Passifs éventuels	164
Note 33. Garanties financières	166
Note 34. Transactions entre parties liées	168
Note 35. Informations sectorielles	169
Note 36. Événement postérieur à la date de clôture	171
Rétrospective des trois derniers exercices	172
Glossaire	174

# Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel de 2023 relèvent de la direction de George Weston Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel de 2023 concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise du comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le Rapport annuel de 2023.

Le président du Conseil et  
chef de la direction,

*[signé]*  
**Galen G. Weston**

Le président et  
chef de la direction financière,

*[signé]*  
**Richard Dufresne**

Toronto, Canada  
Le 27 février 2024

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de George Weston Limitée

## Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de George Weston Limitée et de ses filiales (collectivement, la société) aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les normes IFRS de comptabilité).

## Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société, qui comprennent :

- les états consolidés des résultats pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les bilans consolidés aux 31 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Indépendance

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### **Évaluation de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation pour certains magasins de détail**

*Se reporter à la note 2, Méthodes comptables significatives, à la note 3, Estimations comptables critiques et jugements, à la note 15, Immobilisations corporelles, et à la note 29, Contrats de location, des états financiers consolidés.*

Au 31 décembre 2023, les immobilisations corporelles de la société s'élevaient à 11 857 millions de dollars et ses actifs au titre de droits d'utilisation, à 4 408 millions de dollars. Chaque date de clôture, la direction examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs au titre de droits d'utilisation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. De plus, la direction fait appel à son jugement pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si c'est le cas, l'UGT est alors soumise à un test de dépréciation. En exerçant ce jugement, la direction prend en considération la rentabilité de l'UGT ainsi que d'autres facteurs qualitatifs. La direction a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les immobilisations incorporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation liés aux UGT des magasins de détail représentent une part importante des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation de la société.

La direction a relevé des indices de dépréciation pour certaines UGT des magasins de détail et ces UGT ont donc fait l'objet d'un test de dépréciation. Une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur recouvrable a été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT, comptabilisés à leur valeur actualisée en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt (modèle d'actualisation des flux de trésorerie). La juste valeur diminuée des coûts de la vente reflète le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

# Rapport de l'auditeur indépendant

Les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable en se fondant sur la valeur d'utilité incluent les taux d'actualisation et les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat. Les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable en se fondant sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente comprennent les taux de location du marché, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 36 millions de dollars et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation de 7 millions de dollars liées à 14 UGT des magasins de détail.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison des jugements portés par la direction pour évaluer les indices de dépréciation et élaborer les hypothèses ayant servi à déterminer la valeur recouvrable des UGT des magasins de détail. Cela a entraîné un travail d'audit important et un degré de subjectivité dans l'application des procédures utilisées pour évaluer les indices de dépréciation et déterminer la valeur recouvrable des UGT des magasins de détail. De plus, les travaux d'audit ont nécessité le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Évaluer l'appréciation par la direction des indices de dépréciation, en effectuant notamment ce qui suit :
  - évaluer, par sondages, le caractère raisonnable de la rentabilité des UGT en prenant en considération la performance historique réelle des UGT;
  - évaluer d'autres facteurs qualitatifs en tenant compte des éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit;
  - tester, par sondages, les données sous-jacentes utilisées dans le cadre de l'évaluation des indices de dépréciation en retraçant les documents justificatifs et en testant l'exactitude mathématique;
  - effectuer une analyse de sensibilité des indices de dépréciation.
- Tester la façon dont la direction a déterminé la valeur recouvrable pour un échantillon d'UGT des magasins de détail qui présentaient des indices de dépréciation, en effectuant ce qui suit :
  - évaluer le caractère approprié des méthodes utilisées par la direction;
  - tester les données sous-jacentes utilisées dans les calculs de la valeur recouvrable et tester l'exactitude mathématique;
  - évaluer le caractère raisonnable des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat utilisés dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie i) en les comparant au chiffre d'affaires et au résultat historiques réels générés par les UGT des magasins de détail et ii) en tenant compte du budget et des plans stratégiques de la direction;
  - obtenir de l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer le caractère raisonnable des taux d'actualisation, des taux de location du marché et des taux de capitalisation.
- Tester les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet des évaluations de la dépréciation des UGT des magasins de détail.

## Évaluation des immeubles productifs de revenus

*Se reporter à la note 2, Méthodes comptables significatives, à la note 3, Estimations comptables critiques et jugements et à la note 16 – Immeubles de placement, des états financiers consolidés*

La société évalue ses immeubles productifs de revenus à la juste valeur et, au 31 décembre 2023, ces actifs étaient évalués à 5 156 millions de dollars. La juste valeur de ces actifs est établie par l'équipe d'évaluation interne de la société et examinée par la direction. Dans le cadre du programme d'évaluation interne de la direction, la société tient compte d'évaluations externes réalisées par des entreprises nationales d'évaluation immobilière indépendantes pour un ensemble varié d'immeubles situés à différents emplacements géographiques et correspondant à diverses catégories d'actifs dans l'ensemble du portefeuille de la société. Les immeubles productifs de revenus ont été principalement évalués au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les hypothèses importantes utilisées dans le cadre de cette méthode comprennent celles liées au taux d'actualisation et au taux de capitalisation final applicables à ces actifs.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison i) des travaux d'audit importants que nous avons dû effectuer pour évaluer la juste valeur des immeubles productifs de revenus; ii) des jugements critiques posés par la direction pour déterminer les justes valeurs des immeubles productifs de revenus, y compris la formulation d'hypothèses importantes; et iii) du degré élevé de complexité de l'évaluation des éléments probants liés aux hypothèses importantes formulées par la direction. De plus, les travaux d'audit ont nécessité le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine des évaluations immobilières.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Réaliser une estimation ponctuelle de la juste valeur de chaque immeuble productif de revenus au moyen de données de marché externes et comparer chaque estimation ponctuelle indépendante aux estimations de la direction pour chacun des immeubles afin d'évaluer le caractère raisonnable des estimations de la direction.
- Pour les estimations se situant à l'extérieur de la fourchette prévue établie à partir de l'estimation ponctuelle, tester la façon dont la direction a estimé la juste valeur de l'immeuble productif de revenus, en effectuant notamment ce qui suit :
  - évaluer le caractère approprié des méthodes d'évaluation utilisées par la direction;

# Rapport de l'auditeur indépendant

- évaluer le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des taux de capitalisation finaux en les comparant aux données de marché externes disponibles. Pour certains immeubles, obtenir de l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine des évaluations immobilières pour évaluer le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des taux de capitalisation finaux;
- tester les données sous-jacentes utilisées dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;

# Rapport de l'auditeur indépendant

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Anita McQuat.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Ontario

Le 27 février 2024

# États consolidés des résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
<b>Produits</b>	<b>60 124 \$</b>	<b>57 048 \$</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coût des stocks vendus (note 13)	40 513	38 528
Frais de vente et charges générales et administratives	15 248	13 967
	<b>55 761</b>	<b>52 495</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 363</b>	<b>4 553</b>
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	889	913
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>3 474</b>	<b>3 640</b>
Impôt sur le résultat (note 8)	849	831
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>	<b>2 625</b>	<b>2 809</b>
<b>Perte nette liée aux activités abandonnées</b>	<b>–</b>	<b>(6)</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 625</b>	<b>2 803</b>
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société (note 9)	1 540	1 816
Participations ne donnant pas le contrôle	1 085	987
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 625 \$</b>	<b>2 803 \$</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire - de base (en dollars) (note 9)</b>	<b>10,88 \$</b>	<b>12,29 \$</b>
Activités poursuivies	10,88 \$	12,33 \$
Activités abandonnées	– \$	(0,04) \$
<b>Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire - dilué(e) (en dollars) (note 9)</b>	<b>10,75 \$</b>	<b>12,16 \$</b>
Activités poursuivies	10,75 \$	12,20 \$
Activités abandonnées	– \$	(0,04) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2023	2022
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>	<b>2 625 \$</b>	<b>2 809 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt</b>		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Écart de conversion (note 30)	–	3
(Pertes) profits sur les couvertures de flux de trésorerie (note 30)	(3)	28
Profit (perte) sur les titres à long terme (note 30)	1	(2)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 26)	199	(236)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	11	91
<b>Autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies</b>	<b>208</b>	<b>(116)</b>
<b>Résultat global lié aux activités poursuivies</b>	<b>2 833</b>	<b>2 693</b>
<b>Perte nette liée aux activités abandonnées</b>	<b>–</b>	<b>(6)</b>
<b>Autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Résultat global lié aux activités abandonnées</b>	<b>–</b>	<b>(6)</b>
<b>Total du résultat global</b>	<b>2 833</b>	<b>2 687</b>
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	1 652	1 799
Participations ne donnant pas le contrôle	1 181	888
<b>Total du résultat global</b>	<b>2 833 \$</b>	<b>2 687 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2023	2022
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	2 451 \$	2 313 \$
Placements à court terme (note 10)	472	503
Créances (note 11)	1 377	1 273
Créances sur cartes de crédit (note 12)	4 132	3 954
Stocks (note 13)	5 829	5 855
Charges payées d'avance et autres actifs	629	675
Actifs détenus en vue de la vente (note 14)	46	80
<b>Total des actifs courants</b>	<b>14 936</b>	<b>14 653</b>
Immobilisations corporelles (note 15)	11 857	11 130
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 29)	4 408	4 208
Immeubles de placement (note 16)	5 366	5 144
Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 17)	884	996
Immobilisations incorporelles (note 18)	6 009	6 527
Goodwill (note 19)	4 879	4 853
Impôt différé (note 8)	138	98
Dépôts de garantie (note 10)	38	36
Autres actifs (note 20)	1 255	1 313
<b>Total des actifs</b>	<b>49 770 \$</b>	<b>48 958 \$</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dette bancaire (note 33)	13 \$	8 \$
Fournisseurs et autres passifs	6 887	6 730
Passif au titre de la fidélisation	123	180
Provisions (note 21)	121	116
Impôt sur le résultat à payer	307	246
Dépôts à vue de clients	166	125
Dette à court terme (note 12)	850	700
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 22)	2 355	1 383
Tranche à moins d'un an des obligations locatives (note 29)	880	835
Participation des pharmaciens propriétaires	370	434
<b>Total des passifs courants</b>	<b>12 072</b>	<b>10 757</b>
Provisions (note 21)	96	84
Dette à long terme (note 22)	12 641	13 401
Obligations locatives (note 29)	4 563	4 323
Passif lié aux parts de fiducie (note 30)	3 881	4 112
Impôt différé (note 8)	1 870	2 007
Autres passifs (note 23)	1 184	1 094
<b>Total des passifs</b>	<b>36 307</b>	<b>35 778</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social (note 24)	3 325	3 433
Résultats non distribués	5 421	5 075
Surplus d'apport	(2 275)	(1 864)
Cumul des autres éléments du résultat global	204	197
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société</b>	<b>6 675</b>	<b>6 841</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	6 788	6 339
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>13 463</b>	<b>13 180</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>49 770 \$</b>	<b>48 958 \$</b>

Passifs éventuels (note 32). Événement postérieur à la date de clôture (note 36).  
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.



# États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie et autres	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2022	2 616 \$	817 \$	3 433 \$	5 075 \$	(1 864) \$	28 \$	5 \$	164 \$	197 \$	6 339 \$	13 180 \$
Bénéfice net	–	–	–	1 540	–	–	–	–	–	1 085	2 625
Autres éléments du résultat global <sup>i)</sup>	–	–	–	105	–	–	(4)	11	7	96	208
Résultat global	– \$	– \$	– \$	1 645 \$	– \$	– \$	(4) \$	11 \$	7 \$	1 181 \$	2 833 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 27)	8	–	8	–	8	–	–	–	–	7	23
Actions rachetées et annulées (note 24)	(116)	–	(116)	(874)	–	–	–	–	–	–	(990)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 24 et 27)	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes	–	–	–	–	(419)	–	–	–	–	(739)	(1 158)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars) (note 24)											
- 2,799 \$	–	–	–	(383)	–	–	–	–	–	–	(383)
Par action privilégiée (en dollars) (note 24)											
- Série I - 1,45 \$	–	–	–	(13)	–	–	–	–	–	–	(13)
- Série III - 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
- Série IV - 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
- Série V - 1,1875 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
	(108) \$	– \$	(108) \$	(1 299) \$	(411) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(732) \$	(2 550) \$
Solde au 31 déc. 2023	2 508 \$	817 \$	3 325 \$	5 421 \$	(2 275) \$	28 \$	1 \$	175 \$	204 \$	6 788 \$	13 463 \$

# États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie et autres	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2021	2 712 \$	817 \$	3 529 \$	4 808 \$	(1 462) \$	25 \$	(14) \$	73 \$	84 \$	6 178 \$	13 137 \$
Bénéfice net	–	–	–	1 816	–	–	–	–	–	987	2 803
Autres éléments du résultat global <sup>i)</sup>	–	–	–	(130)	–	3	19	91	113	(99)	(116)
Résultat global	– \$	– \$	– \$	1 686 \$	– \$	3 \$	19 \$	91 \$	113 \$	888 \$	2 687 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 27)	41	–	41	(1)	4	–	–	–	–	3	47
Actions rachetées et annulées (note 24)	(136)	–	(136)	(1 002)	–	–	–	–	–	–	(1 138)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 24 et 27)	(1)	–	(1)	(2)	–	–	–	–	–	–	(3)
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes	–	–	–	–	(406)	–	–	–	–	(730)	(1 136)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars) (note 24)											
– 2,58 \$	–	–	–	(371)	–	–	–	–	–	–	(371)
Par action privilégiée (en dollars) (note 24)											
– Série I – 1,45 \$	–	–	–	(13)	–	–	–	–	–	–	(13)
– Série III – 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série IV – 1,30 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série V – 1,1875 \$	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
	(96) \$	– \$	(96) \$	(1 419) \$	(402) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(727) \$	(2 644) \$
Solde au 31 déc. 2022	2 616 \$	817 \$	3 433 \$	5 075 \$	(1 864) \$	28 \$	5 \$	164 \$	197 \$	6 339 \$	13 180 \$

i) Les autres éléments du résultat global comprennent un gain actuariel de 199 millions de dollars (perte de 236 millions de dollars en 2022), dont une tranche de 105 millions de dollars (perte de 130 millions de dollars en 2022) est présentée dans les résultats non distribués, et une autre de 94 millions de dollars (perte de 106 millions de dollars en 2022), dans les participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent également une perte de change négligeable (profit négligeable en 2022) et un profit de 2 millions de dollars sur les couvertures de flux de trésorerie (profit de 7 millions de dollars en 2022).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre  
(en millions de dollars canadiens)

	2023	2022 <sup>i)</sup>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	2 625 \$	2 803 \$
Ajouter (déduire) :		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	889	913
Impôt sur le résultat (note 8)	849	831
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 532	2 407
Perte sur la vente d'activités abandonnées, après impôt sur le résultat	–	6
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	24	30
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente (notes 14 et 16)	(26)	(734)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers (note 30)	64	248
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 12)	50	1
Variation des provisions (note 21)	17	(9)
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 12)	(228)	(512)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 10)	(75)	(577)
Impôt sur le résultat payé	(1 028)	(592)
Intérêts perçus	73	66
Autres	85	31
<b>Entrées nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>5 851</b>	<b>4 912</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement (notes 15 et 16)	(1 935)	(1 446)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 18)	(407)	(419)
Acquisition de Lifemark, déduction faite de la trésorerie acquise (note 6)	–	(813)
Produit de la cession d'actifs	409	239
Paiements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	13	12
Cession de placements à court terme (note 10)	31	376
Remboursements (avances) sur les prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir (note 20)	229	(134)
(Augmentation) diminution des dépôts de garantie (note 10)	(2)	41
Cession (acquisitions) de titres à long terme (note 20)	45	(180)
Autres	(49)	(256)
<b>Sorties nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(1 666)</b>	<b>(2 580)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Augmentation (diminution) de la dette bancaire (note 33)	5	(44)
Augmentation de la dette à court terme (note 12)	150	250
Variation des dépôts à vue de clients	41	50
Dette à long terme – Émission (note 22)	1 939	2 609
– Remboursements (note 22)	(1 714)	(1 817)
Intérêts payés	(918)	(818)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (notes 7 et 29)	(207)	(185)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – principal (note 29)	(654)	(576)
Capital social – Émis (notes 24 et 27)	7	36
– Racheté et détenu en fiducie (note 24)	(7)	(14)
– Racheté et annulé (note 24)	(1 001)	(994)
Capital social ordinaire de Loblaw – Émis (note 27)	61	88
– Racheté et détenu en fiducie	(72)	(138)
– Racheté et annulé	(882)	(700)
Dividendes – aux porteurs d'actions ordinaires	(381)	(367)
– aux porteurs d'actions privilégiées	(44)	(44)
– aux participations ne donnant pas le contrôle	(272)	(256)
Produit des passifs financiers (note 23)	47	8
Autres	(147)	(94)
<b>Sorties nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(4 049)</b>	<b>(3 006)</b>
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2	3
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	138	(671)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 313	2 984
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 451 \$</b>	<b>2 313 \$</b>

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.  
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

George Weston Limitée (« GWL » ou la « société ») est une société ouverte canadienne constituée en 1928 dont le siège social est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S5. La société mère de la société est Wittington Investments, Limited (« Wittington »).

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et d'autres ajustements de consolidation. La trésorerie et les placements à court terme et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrits au poste « Siège social de GWL ».

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles commerciaux et résidentiels partout au Canada.

## Note 2. Méthodes comptables significatives

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ** Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou « PCGR ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 27 février 2024.

**BASE D'ÉTABLISSEMENT** Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- les immeubles de placement, tels qu'ils sont décrits à la note 16;
- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 26;
- les montants comptabilisés au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 27;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 30.

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme à tous les exercices présentés lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

**EXERCICE** La clôture de l'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 comptaient 52 semaines.

**MÉTHODE DE CONSOLIDATION** Les états financiers consolidés comprennent les comptes de GWL et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement. La participation de la société dans le capital social avec droit de vote de ses filiales est de 100 %, sauf pour Loblaw et Propriétés de Choix (voir la note 5).

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets et le bénéfice net de Loblaw. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de GWL dans ses filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Les parts de fiducie de Propriétés de Choix détenues par des participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à titre de passif, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions.

Loblaw consolide les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un contrat de franchise simplifié qui est entré en vigueur en 2015 (le « contrat de franchise »). Un pharmacien propriétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une société qui est autorisée à exploiter sous licence une pharmacie de détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Loblaw. La consolidation des pharmaciens propriétaires et des nouveaux franchisés est fondée sur le concept de contrôle, à des fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre Loblaw et les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens propriétaires. La participation des pharmaciens propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens propriétaires, Shoppers Drug Mart Inc. (ou une de ses sociétés affiliées) convient d'acheter les actifs que les pharmaciens propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien propriétaire, si les ententes avec les pharmaciens propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

**REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES** Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les coûts de transaction autres que ceux qui sont liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

**ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE** Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Les actifs classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la plus faible des deux, et ne sont pas amortis. Selon l'évaluation de la juste valeur, les actifs détenus en vue de la vente sont classés au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur. Les actifs détenus en vue de la vente qui étaient auparavant classés comme des immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur qui s'applique aux immeubles classés comme des immeubles de placement.

**BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE** Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs.

**COMPTABILISATION DES PRODUITS** La société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir.

Les produits tirés du secteur **Vente au détail de Loblaw** comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ce qui comprend les pharmacies situées en magasin, les services de soins de santé, les produits de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés et des avantages promotionnels. La société comptabilise les produits tirés des magasins qu'elle détient, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks et lorsque les services d'administration et de gestion sont rendus.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas le prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Les produits tirés du secteur **Services financiers de Loblaw** comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés

lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur **Propriétés de Choix** comprennent les produits locatifs liés aux composantes locatives, notamment le recouvrement d'impôts fonciers et de frais d'assurance, versés par les locataires aux termes de contrats de location. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de charges d'exploitation liées aux immeubles sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les produits locatifs conditionnels sont comptabilisés à mesure qu'ils sont obtenus.

**IMPÔT SUR LE RÉSULTAT** L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas de l'impôt exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou à des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans les bilans consolidés.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » et une fiducie de placement immobilier (« FPI ») aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Certaines règles relatives à l'impôt fédéral des fiducies ou des sociétés de personnes qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD »), prévoient que certaines distributions versées par une EIPD ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable, et que l'EIPD sera assujettie à l'impôt sur ces distributions à un taux pratiquement équivalent au taux d'imposition général s'appliquant aux sociétés par actions canadiennes.

Selon les règles relatives aux EIPD, le régime d'imposition ne s'appliquera pas à une FPI qui remplit certaines conditions relatives à la nature de ses actifs et de ses produits (« conditions d'exception relatives aux FPI ») et les distributions peuvent être déduites du bénéfice imposable de la FPI. Propriétés de Choix a examiné les règles relatives aux EIPD et s'est penchée sur leur interprétation et leur application à ses actifs et à ses produits et elle a déterminé qu'elle satisfait aux conditions d'exception relatives aux FPI. Les fiduciaires ont l'intention de distribuer tous les bénéfices imposables gagnés directement par Propriétés de Choix aux porteurs de parts et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune charge d'impôt exigible ni aucun actif ou passif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés de Propriétés de Choix relativement à ses immeubles de placement canadiens.

Propriétés de Choix consolide également certaines entités imposables au Canada pour lesquelles l'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés. L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

**ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE** Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides, dont les bons du Trésor et les acceptations bancaires, dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition. Les transactions par carte de crédit et carte de débit dont le délai de traitement est habituellement inférieur ou égal à trois jours, sont également classées à titre de trésorerie et équivalents de trésorerie.

**PLACEMENTS À COURT TERME** Les placements à court terme sont des placements dans des certificats de dépôt, des billets de trésorerie ou d'autres titres très liquides et assortis d'une notation élevée, principalement des titres d'États canadien et américain et des billets d'autres parties solvables, dont l'échéance initiale est supérieure à 90 jours et l'échéance résiduelle est inférieure à un an à compter de la date d'acquisition.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

**DÉPÔTS DE GARANTIE** Les dépôts de garantie se composent de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver certaines lettres de crédit et certains contrats financiers dérivés.

**CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT** Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par Loblaw, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées au poste « Charges d'intérêts nettes et autres charges financières », selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Lorsqu'il s'agit de créances sur cartes de crédit dépréciées, la société calcule un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu des pertes sur créances attendues.

La société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses créances sur cartes de crédit chaque date de clôture. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois stades. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque stade. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur des jugements, hypothèses et estimations importants (voir la note 3).

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable des créances sur cartes de crédit étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme, soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

**Fiducie cartes de crédit Eagle<sup>MD</sup>** La Banque PC participe avec *Fiducie cartes de crédit Eagle<sup>MD</sup>* (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédat et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucuns honoraires pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. Loblaw consolide *Eagle* à titre d'entité structurée.

**Autres fiducies de titrisation indépendantes** Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen terme de premier rang et subordonnés. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

**STOCKS** La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure. Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Loblaw estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend de pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

**REMISES DE FOURNISSEURS** Loblaw reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des ventes et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des biens livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement direct de frais de vente engagés afin de promouvoir les biens. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés à l'état consolidé des résultats.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES** Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et ultérieurement évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur nettes.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net. Dans le cas des transactions pour lesquelles la vente d'une immobilisation corporelle répond aux exigences relatives aux obligations de prestation d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), et que la société reloue l'actif, celle-ci comptabilise dans le résultat d'exploitation uniquement le montant des profits et des pertes se rapportant aux droits transférés à l'acheteur.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 10 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux <sup>i)</sup>

i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif loué avant la fin du contrat de location, les améliorations locatives connexes sont amorties sur leur durée d'utilité selon la même base que les actifs détenus.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

## CONTRATS DE LOCATION

**À titre de preneur** Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Lorsqu'un contrat contient à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. Les prix distincts relatifs sont déterminés en maximisant l'utilisation d'informations observables concernant le prix qu'un fournisseur demanderait pour un bien ou un service similaire.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location lorsque le bien loué est mis à sa disposition. Les paiements au titre de la location pour des biens qui sont exemptés du fait de l'exemption à court terme et de l'exemption relative à la faible valeur ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés systématiquement dans le coût des ventes et dans les frais de vente et charges générales et administratives.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

L'évaluation des obligations locatives comprend les paiements fixes et fixes en substance, ainsi que les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. S'il y a lieu, les obligations locatives comprennent aussi le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location si la durée du contrat de location reflète également l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location ainsi que les sommes que la société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Après la comptabilisation initiale, la société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque la direction revoit sa décision d'exercer ou non un renouvellement ou une résiliation de contrat de location ou lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés en fonction du même montant de réévaluation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant initial des obligations locatives majoré des coûts directs initiaux, des paiements au titre de la location effectués à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif reçu, et des coûts de mise hors service. Après la comptabilisation initiale, la société applique le modèle du coût aux actifs au titre de droits d'utilisation, sauf dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement, du cumul des pertes de valeur nettes et de toute réévaluation d'obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité des actifs et la durée des contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Se reporter à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Les taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la valeur actualisée correspondent aux taux d'intérêt implicites des contrats de location s'il est possible de déterminer facilement ces taux. Sinon, ils correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. La durée des contrats de location utilisée correspond à la période contractuelle durant laquelle les contrats de location sont non résiliables, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de renouvellement des contrats de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes couvertes par toute option de résiliation des contrats de location que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Pour ce qui est des transactions de cession-bail, la société applique les exigences d'IFRS 15, afin de déterminer si la cession d'un bien doit être comptabilisée comme une vente. Si la cession du bien constitue une vente en vertu d'IFRS 15, alors la société évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien dont elle conserve le droit d'utilisation. Si la cession du bien ne constitue pas une vente en vertu d'IFRS 15, la société continuera de comptabiliser l'actif selon la Norme comptable internationale (« IAS ») 16, *Immobilisations corporelles*, et comptabilisera le produit reçu à titre de passifs financiers.

**À titre de bailleur** À la date à laquelle elle met le bien loué sous-jacent à la disposition du preneur, la société classe chaque contrat de location soit à titre de contrat de location simple, soit à titre de contrat de location-financement. Un contrat de location est classé à titre de contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages liés au bien sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple. Les produits locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur toute la durée du contrat de location, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés sur une base systématique qui reflète le taux de rendement qu'obtient la société sur l'investissement net dans le bien loué.

Lorsque la société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine le classement du contrat de sous-location en fonction de l'actif au titre du droit d'utilisation. La société prend en considération divers facteurs, notamment si la durée du contrat de sous-location couvre une grande partie de la durée du contrat de location principal.

**IMMEUBLES DE PLACEMENT** Les immeubles de placement comprennent les immeubles productifs de revenus et les immeubles en cours d'aménagement que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles productifs de revenus sont évalués selon le modèle de la juste valeur. Selon ce modèle, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, des taux d'actualisation sont appliqués aux flux de trésorerie futurs sur la période de détention, généralement sur une période d'une durée minimale de 10 ans, compte tenu d'une valeur finale des immeubles de placement établie d'après un taux de capitalisation final appliqué au résultat d'exploitation net estimatif, qui constitue une mesure non conforme aux PCGR, pour la dernière année. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes

découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Lorsqu'un bien passe d'un immeuble pour usage propre à un immeuble de placement, il fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Tout profit découlant de la réévaluation est comptabilisé dans le résultat d'exploitation dans la mesure où il annule une perte de valeur antérieure pour ce bien, tout solde du profit étant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Toute perte à la réévaluation est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Toutes les variations ultérieures de la juste valeur de l'immeuble sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Lors de la vente d'un immeuble de placement qui était auparavant classé comme une immobilisation corporelle, les montants inclus dans la réserve de réévaluation sont transférés dans les résultats non distribués.

Lorsqu'un immeuble de placement comptabilisé à la juste valeur devient un bien considéré pour usage propre, l'immeuble est comptabilisé à la juste valeur dans les immobilisations corporelles à la date du changement d'utilisation. L'immeuble est ultérieurement comptabilisé selon la méthode comptable s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Les immeubles en cours d'aménagement comprennent les coûts spécifiquement identifiables engagés dans la période précédant l'achèvement de la construction et sont transférés aux immeubles productifs de revenus à leur juste valeur lorsque l'aménagement est pratiquement achevé.

**PARTENARIATS** La société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, détient des participations dans des partenariats. Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage convenu par contrat du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont classés soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, selon les droits et les obligations de Propriétés de Choix résultant de l'entreprise, lesquels sont déterminés notamment en fonction de la structure et de la forme juridique de l'entreprise ainsi que des dispositions de l'accord contractuel.

**Coentreprises** Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations de la société dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût dans le bilan consolidé, puis ajustées ultérieurement pour rendre compte de la quote-part de Propriétés de Choix du résultat net et des autres éléments du résultat global de la coentreprise. La quote-part de Propriétés de Choix du résultat net de la coentreprise est prise en compte dans le résultat d'exploitation et les autres éléments du résultat global de la société.

Une coentreprise est considérée comme dépréciée s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la coentreprise et que cet événement a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de la coentreprise, qui peut être estimé de façon fiable.

**Entreprises communes** Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relativement à celle-ci. Les états financiers des entreprises communes sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que la société. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société. La société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes.

**GOODWILL** Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 30 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

**DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS** Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), à l'exception des stocks, des actifs d'impôt différé et des immeubles de placement, afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés UGT. Loblaw a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises duquel découle le goodwill.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisés à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt dans un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Si la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT tient compte d'actifs au titre de droits d'utilisation, le taux d'actualisation avant impôt reflétera les risques liés au fait que les paiements de loyers sont exclus des estimations des flux de trésorerie futurs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente reflète le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata, jusqu'à hauteur de la valeur recouvrable de l'actif en question. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**PROGRAMMES DE RÉCOMPENSES AXÉS SUR LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE** Loblaw diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres du programme de fidélisation en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme *PC Optimum* est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres. La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de Loblaw, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans l'année suivant l'émission.

**INSTRUMENTS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS** Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur, majorée ou minorée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des paiements de capital, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour perte de valeur.

Le tableau suivant présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

<b>Actif / passif</b>	<b>Classement / évaluation</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti / à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Coût amorti
Dépôts de garantie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Certains autres actifs	Coût amorti / à la juste valeur par le biais du résultat net
Titres à long terme	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dette bancaire	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Coût amorti
Dépôts à vue de clients	Coût amorti
Dette à court terme	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Passif lié aux parts de fiducie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Participation des pharmaciens propriétaires	Coût amorti
Certains autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net / à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément au bilan consolidé à leur juste valeur si le contrat hôte n'est pas un actif financier. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net. La société s'assure que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et adopte une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 30, « Instruments financiers », et à la note 31, « Gestion des risques financiers ».

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

**Processus d'évaluation** Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs, dépôts à vue de clients et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>· l'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires;</li><li>· les justes valeurs des autres instruments dérivés sont déterminées selon des données sur le marché observables ainsi que les évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés</li></ul>
Dette à long terme, passif lié aux parts de fiducie et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

**Dépréciation des actifs financiers** La société applique un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers exige le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues est déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

**CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES** La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les actifs et les passifs monétaires libellés en une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

**RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES** La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération,

le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

**AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME** La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

**RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES** La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

**RÉGIMES DE RETRAITE MULTI-EMPLOYEURS** La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

#### **RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLÉS EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES**

Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont pour la plupart réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en cours de la société et de Loblaw ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de GWL et de Loblaw, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- la volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de GWL ou de Loblaw sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

- le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- l'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de GWL ou de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

GWL et Loblaw ont établi des fiducies pour chacun de leurs régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. Chaque société est le promoteur de sa fiducie respective et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. GWL et Loblaw financent l'achat d'actions aux fins de règlement et les fiducies leur versent des honoraires de gestion. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil de GWL, de celui de Loblaw et de celui de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant cumulé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont cumulés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

**RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLÉS EN TRÉSORERIE** Les options d'achat de parts, les parts temporairement incessibles (les « PTI »), les parts attribuées au rendement (« PAR »), les parts différées à l'intention des fiduciaires (les « PD ») et les unités temporairement incessibles réglées en parts (les « UTIRP ») émises par Propriétés de Choix sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. La juste valeur du montant à payer aux titulaires des attributions en lien avec ces régimes d'attributions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Les options d'achat de parts de Propriétés de Choix ont une durée allant de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 25 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux parts, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution ou pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur parts est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de distribution attendu est estimé d'après les distributions annuelles attendues avant la date de clôture et le cours de clôture de la part à la date de clôture;
- La volatilité attendue du cours de la part est estimée d'après la volatilité moyenne du cours des parts de Propriétés de Choix au cours d'une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur à la date de clôture pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur les prévisions concernant le comportement du détenteur de l'option.

Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts, à la discrétion du salarié, correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les PAR donnent droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix a atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part et d'une estimation à l'égard du respect des conditions de performance à la date de clôture.

Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de parts différées et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de l'attribution. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les UTIRP sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. En général, les droits rattachés aux UTIRP ne deviennent entièrement acquis que lorsqu'un employé est demeuré au service de Propriétés de Choix pour une période de trois à cinq ans à compter de la date d'attribution. Selon la nature de l'attribution, les UTIRP sont assujetties à une période de détention de six ou sept ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées. La juste valeur de chaque UTIRP attribuée est évaluée d'après la valeur de marché d'une part de fiducie à la date du bilan, diminuée d'un escompte pour tenir compte des restrictions imposées aux UTIRP relativement à la période d'acquisition des droits et à la période de détention.

**RÉGIME D'ACTIONNARIAT À L'INTENTION DES SALARIÉS** Les cotisations de GWL et de Loblaw au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de GWL et de Loblaw sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

### **Note 3. Estimations comptables critiques et jugements**

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales estimations qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

#### **MÉTHODE DE CONSOLIDATION**

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).



# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## REGROUPEMENT D'ENTREPRISES - ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**Principales estimations** La société fait preuve d'un jugement important lors de l'estimation de la juste valeur des immobilisations incorporelles. Pour déterminer la juste valeur des relations-clients et des marques, diverses techniques d'évaluation sont utilisées. Plus précisément, la société a utilisé la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes pour évaluer la juste valeur des relations-clients et la méthode de l'exonération de redevances pour évaluer la juste valeur des marques à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Lors de l'application de ces méthodes d'évaluation, la société a élaboré des hypothèses relatives aux prévisions des produits des activités ordinaires et de la marge brute, au taux d'attrition, au taux de redevances et aux taux d'actualisation.

## STOCKS

**Principales estimations** Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

## DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS (GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION)

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La société a recours au jugement lorsqu'elle détermine les UGT aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles. Elle utilise également le jugement pour déterminer les UGT auxquelles se rattache un goodwill aux fins du test de dépréciation du goodwill. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte. Les immobilisations incorporelles sont affectées aux UGT (ou groupes d'UGT) auxquelles elles se rattachent. Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) en fonction du niveau auquel la direction fait un suivi du goodwill (sans dépasser le niveau du secteur opérationnel). Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) qui devraient bénéficier des synergies et de la croissance future du regroupement d'entreprises dont elles découlent. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation. En appliquant ce jugement, la direction prend en considération la rentabilité de l'UGT ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

**Principales estimations** Plusieurs estimations sont utilisées dans l'établissement de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du bénéfice, et sur les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

## DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations** À chaque stade du modèle des pertes de crédit attendues, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois stades du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondé sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise une moyenne des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

## JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

**Principales estimations** La juste valeur des immeubles productifs de revenus dépend des hypothèses importantes liées aux taux d'actualisation et aux taux de capitalisation finaux, et d'autres hypothèses liées aux flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention. L'examen des flux de trésorerie futurs nécessite la formulation d'hypothèses concernant les loyers du marché, de même qu'à l'égard des activités de location ou d'aménagement du moment, des probabilités de renouvellement, de la période d'indisponibilité à l'échéance des baux, des provisions pour inoccupation et des frais d'entretien prévus. En plus de cet examen des flux de trésorerie futurs, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influencer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires, ainsi qu'à l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où la société exerce des activités. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la société constitue des provisions en fonction du montant le plus probable du passif ou du recouvrement.

## PROVISIONS

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre et principales estimations** La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de l'autoassurance, des réclamations légales et des charges relatives aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

## CONTRATS DE LOCATION

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

**Principales estimations** Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

## Note 4. Modifications de normes IFRS de comptabilité

**Modifications d'IAS 1** En février 2021, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications apportées à IAS 1 exigent que les entités fournissent des informations significatives sur leurs méthodes comptables, plutôt que de décrire leurs principales méthodes comptables. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

**Modifications d'IAS 12** En décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») a publié un modèle de règles pour un nouveau cadre d'impôt minimum mondial (le « Pilier Deux »). Les modifications d'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »), publiées en mai 2023, ont instauré une exception temporaire obligatoire aux exigences d'IAS 12 en vertu de laquelle une entité ne comptabilise pas ni ne fournit d'informations sur les actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux. La société a appliqué l'exception temporaire en date du 31 décembre 2023, comme il est indiqué à la note 8.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 5. Filiales

Le tableau suivant présente un résumé des principales filiales de la société. Les participations véritables détenues équivalent aux droits de vote que détient la société. La variation des capitaux propres sous forme d'actions ordinaires de Loblaw et des parts de fiducie de Propriétés de Choix a une incidence sur la participation de GWL dans Loblaw et dans Propriétés de Choix, respectivement.

		Aux			
		31 déc. 2023		31 déc. 2022	
		Nombre d'actions/ de parts détenues	Participation véritable	Nombre d'actions/ de parts détenues	Participation véritable
<b>Loblaw</b>	Actions ordinaires <sup>i)</sup>	163 473 491	52,6 %	170 606 070	52,6 %
	Parts de société en commandite de catégorie B <sup>ii)</sup>	395 786 525	s. o.	395 786 525	s. o.
	Parts de fiducie	50 661 415	s. o.	50 661 415	s. o.
<b>Propriétés de Choix</b>		<b>446 447 940</b>	<b>61,7 %</b>	<b>446 447 940</b>	<b>61,7 %</b>

- i) GWL participe à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation.
- ii) Les parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») ont une valeur économique équivalente aux parts de fiducie, confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des distributions équivalentes à celles versées sur les parts de fiducie et sont échangeables, au gré du porteur, en parts de fiducie.

## Note 6. Acquisitions d'entreprises

**ACQUISITION DE LIFEMARK HEALTH GROUP** Le 10 mai 2022, Loblaw a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de Lifemark Health Group (« Lifemark ») pour une contrepartie d'achat en trésorerie totale de 829 millions de dollars. Lifemark est le plus important fournisseur canadien de services ambulatoires en matière de physiothérapie, de massothérapie, d'ergothérapie, de chiropratique, de santé mentale ainsi que d'autres services auxiliaires de réadaptation par l'entremise de plus de 300 cliniques au Canada. L'acquisition de Lifemark renforce le rôle croissant de Loblaw en tant que fournisseur de services de soins de santé grâce à un réseau de solutions de santé et de bien-être accessibles en personne et en ligne.

L'acquisition de Lifemark a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et les résultats d'exploitation ont été consolidés avec ceux de Loblaw à compter du 10 mai 2022.

Au troisième trimestre de 2022, Loblaw a établi la répartition définitive du prix d'achat, qui se résume comme suit :

(en millions de dollars)

<b>Actifs nets acquis :</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		<b>15 \$</b>
Créances <sup>i)</sup>		<b>54</b>
Charges payées d'avance et autres actifs		<b>2</b>
Immobilisations corporelles		<b>16</b>
Actifs au titre de droits d'utilisation		<b>75</b>
Immobilisations incorporelles		<b>564</b>
Goodwill		<b>365</b>
Fournisseurs et autres passifs		<b>(38)</b>
Obligations locatives		<b>(75)</b>
Passifs d'impôt différé		<b>(145)</b>
Autres passifs		<b>(4)</b>
<b>Total des actifs nets acquis</b>		<b>829 \$</b>

- i) Les créances clients et autres créances sont présentées déduction faite d'une dotation pour pertes de 2 millions de dollars.

Le goodwill est attribuable à la croissance attendue de la clientèle et à l'augmentation de l'empreinte de Lifemark. Le goodwill découlant de cette acquisition n'était pas déductible aux fins fiscales.

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Durée d'utilité estimée	
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Marque	<b>265 \$</b>	Indéterminée
Relations-clients	<b>295</b>	10 à 20 ans
Logiciels	<b>4</b>	3 ans
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>564 \$</b>	

Les frais de vente et charges générales et administratives pour 2022 comprenaient des coûts de transaction de 16 millions de dollars liés à l'acquisition.

## Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	2023	2022
Charges d'intérêts :		
Dette à long terme	<b>625 \$</b>	577 \$
Obligations locatives (note 29)	<b>207</b>	185
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	<b>82</b>	52
Distributions sur les parts de fiducie	<b>207</b>	205
Fiducies de financement indépendantes	<b>37</b>	22
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 26)	<b>15</b>	–
Dette bancaire	<b>1</b>	1
Passifs financiers (note 23)	<b>44</b>	43
Intérêts inscrits à l'actif (taux de capitalisation de 4,1 % (3,7 % en 2022))	<b>(7)</b>	(3)
	<b>1 211 \$</b>	1 082 \$
Produits d'intérêts :		
Produits de désactualisation	<b>(3) \$</b>	(6) \$
Produits d'intérêts	<b>(88)</b>	(50)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 26)	–	(4)
	<b>(91) \$</b>	(60) \$
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (note 30)	<b>(231) \$</b>	(98) \$
Recouvrement lié à Glenhuron Bank Limited (note 8)	–	(11)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières liées aux activités poursuivies	<b>889 \$</b>	913 \$

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 8. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé des résultats liés aux activités poursuivies se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2023	2022
<b>Impôt exigible</b>		
Exercice considéré	1 137 \$	930 \$
Recouvrement lié à Glenhuron Bank Limited	–	(33)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(41)	(4)
<b>Impôt différé</b>		
Naissance et renversement des différences temporaires	(241)	(53)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(6)	(9)
Impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies	849 \$	831 \$

En 2021, la Cour suprême du Canada a statué en faveur de Loblaw dans l'affaire Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »). En raison des avis de nouvelle cotisation reçus en lien avec cette affaire au premier trimestre de 2022, Loblaw a déduit 35 millions de dollars des charges comptabilisées précédemment, dont une tranche de 2 millions de dollars était inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 33 millions de dollars était comptabilisée à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat. De plus, un montant supplémentaire de 9 millions de dollars avant impôt a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôt en trésorerie prévus.

La charge d'impôt (le recouvrement) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2023	2022
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 26)	71 \$	(87) \$
Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	2	18
(Pertes) profits sur les couvertures de flux de trésorerie (note 30)	2	4
Profit (perte) sur les titres à long terme (note 30)	–	1
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	75 \$	(64) \$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats lié aux activités poursuivies est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2023	2022
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,5 %	26,5 %
(Diminution) augmentation nette résultant de ce qui suit :		
Recouvrement lié à Glenhuron	–	(0,9)
Montants non déductibles et non imposables	(0,9)	(2,7)
Incidence de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(1,7)	(0,7)
Ajustements par rapport aux périodes antérieures	(1,3)	(0,4)
Autres	1,8	1,0
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	24,4 %	22,8 %

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés dans les bilans consolidés s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Différences temporaires déductibles	14 \$	15 \$
Pertes fiscales et crédits d'impôt	362	363
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	376 \$	378 \$

La tranche des reports de pertes fiscales et crédits d'impôt dont la période de report est limitée expire entre 2026 et 2043. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés dans les bilans consolidés sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Fournisseurs et autres passifs	106 \$	89 \$
Autres passifs	331	347
Obligations locatives	1 423	1 372
Immobilisations corporelles	(1 253)	(1 311)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(1 144)	(1 125)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 281)	(1 346)
Report en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2026 à 2043)	65	43
Report en avant de pertes en capital	13	14
Autres	8	8
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 732) \$	(1 909) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	138 \$	98 \$
Passifs d'impôt différé	(1 870)	(2 007)
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 732) \$	(1 909) \$

**Impôt minimum mondial (Pilier Deux)** En décembre 2021, l'OCDE a publié des modèles de règles pour un nouveau cadre d'impôt minimum mondial. La loi relevant du Pilier Deux a été adoptée ou quasi adoptée dans certains territoires où la société exerce des activités, et elle sera en vigueur pour l'exercice 2024 de la société.

La société évalue actuellement l'incidence que pourrait avoir sur elle la loi relevant du Pilier Deux à la lumière de ses déclarations fiscales, de ses informations pays par pays et de ses états financiers les plus récents. Elle ne s'attend pas à ce que les impôts supplémentaires découlant du Pilier Deux aient un impact majeur sur ses résultats d'exploitation consolidés.

La société applique l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux ainsi que la communication d'informations à leur sujet, comme le prévoient les modifications d'IAS 12 publiées en mai 2023.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 9. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023	2022
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 540 \$	1 816 \$
Moins : Activités abandonnées	–	(6)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	1 540 \$	1 822 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(44)	(44)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	1 496 \$	1 778 \$
Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(12)	(11)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies	1 484 \$	1 767 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 24)	137,5	144,2
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres <sup>i)</sup> (en millions)	0,5	0,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	138,0	144,8
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire - de base (en dollars)		
Activités poursuivies	10,88 \$	12,33 \$
Activités abandonnées	– \$	(0,04) \$
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire - dilué(e) (en dollars)		
Activités poursuivies	10,75 \$	12,20 \$
Activités abandonnées	– \$	(0,04) \$

i) En 2023, un nombre négligeable (nombre négligeable en 2022) d'instruments financiers potentiellement dilutifs ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

## Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie et variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie et de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se présentent comme suit :

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Trésorerie	1 493 \$	1 284 \$
Équivalents de trésorerie	958	1 029
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 451 \$	2 313 \$

### PLACEMENTS À COURT TERME

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Bons du Trésor	361 \$	457 \$
Acceptations bancaires	87	22
Certificats de placement garanti	22	21
Autres	2	3
Placements à court terme	472 \$	503 \$

## DÉPÔTS DE GARANTIE

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Trésorerie	10 \$	7 \$
Bons du Trésor	28	29
Dépôts de garantie	38 \$	36 \$

## VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

(en millions de dollars)	Exercices clos les	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Variation des éléments suivants :		
Créances	(168) \$	(218) \$
Charges payées d'avance et autres actifs	6	5
Stocks	45	(698)
Fournisseurs et autres passifs	56	400
Autres	(14)	(66)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(75) \$	(577) \$

### Note 11. Créances

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)	2023	2022
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(46) \$	(40) \$
Entrées, montant net	(4)	(6)
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(50) \$	(46) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 31.

### Note 12. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Créances sur cartes de crédit, montant brut	4 388 \$	4 160 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(256)	(206)
Créances sur cartes de crédit	4 132 \$	3 954 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie de cartes de crédit Eagle</i> <sup>MD</sup> (note 22)	1 350 \$	1 350 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	850	700
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	2 200 \$	2 050 \$

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille une participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 22). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiduciaires de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2023 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2025, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

À la clôture de l'exercice 2023, la Banque PC a comptabilisé une augmentation nette de 150 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiduciaires de titrisation indépendantes en raison de la croissance du portefeuille de cartes de crédit.

À la clôture de l'exercice 2023, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes s'élevaient à 100 millions de dollars (250 millions de dollars en 2022).

Loblaw a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur de fiduciaires de titrisation indépendantes (voir la note 33).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence à la clôture de l'exercice 2023 et s'y est conformée tout au long de l'exercice.

Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables brutes des créances sur cartes de crédit en fonction des cotes de risque internes aux fins de la gestion du risque de crédit :

	31 déc. 2023			
(en millions de dollars)	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (stade 1)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie - prêts non dépréciés (stade 2)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie - prêts dépréciés (stade 3)	Total
Risque faible	2 194 \$	13 \$	– \$	2 207 \$
Risque modéré	1 215	38	–	1 253
Risque élevé	461	414	53	928
Total de la valeur comptable brute	3 870 \$	465 \$	53 \$	4 388 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(104)	(110)	(42)	(256)
Valeur comptable nette	3 766 \$	355 \$	11 \$	4 132 \$

	31 déc. 2022			
(en millions de dollars)	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (stade 1)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie - prêts non dépréciés (stade 2)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie - prêts dépréciés (stade 3)	Total
Risque faible	2 113 \$	13 \$	– \$	2 126 \$
Risque modéré	1 163	35	–	1 198
Risque élevé	424	370	42	836
Total de la valeur comptable brute	3 700 \$	418 \$	42 \$	4 160 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(79)	(92)	(35)	(206)
Valeur comptable nette	3 621 \$	326 \$	7 \$	3 954 \$

Les tableaux suivants présentent l'évolution du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de Loblaw pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)				2023
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	79 \$	92 \$	35 \$	206 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice :				
Transferts <sup>i)</sup>				
Au stade 1	27	(27)	–	–
Au stade 2	(7)	9	(2)	–
Au stade 3	(3)	(20)	23	–
Nouveaux prêts émis <sup>ii)</sup>	15	8	4	27
Nouvelles réévaluations <sup>iii)</sup>	(7)	48	140	181
Radiations	–	–	(183)	(183)
Recouvrements	–	–	25	25
Solde à la clôture de l'exercice	104 \$	110 \$	42 \$	256 \$

- i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les stades de prêts qui étaient comptabilisés au début de l'exercice.  
ii) Les nouveaux prêts émis présentent le stade du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.  
iii) Les réévaluations nettes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts, des améliorations du modèle et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

(en millions de dollars)				2022
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	75 \$	98 \$	32 \$	205 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice :				
Transferts <sup>i)</sup>				
Au stade 1	22	(22)	–	–
Au stade 2	(5)	7	(2)	–
Au stade 3	(2)	(15)	17	–
Nouveaux prêts émis <sup>ii)</sup>	13	8	5	26
Nouvelles réévaluations <sup>iii)</sup>	(24)	16	81	73
Radiations	–	–	(127)	(127)
Recouvrements	–	–	29	29
Solde à la clôture de l'exercice	79 \$	92 \$	35 \$	206 \$

- i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les stades de prêts qui étaient comptabilisés au début de l'exercice.  
ii) Les nouveaux prêts émis présentent le stade du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.  
iii) Les réévaluations nettes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts, des améliorations du modèle et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

### Note 13. Stocks

Pour les stocks comptabilisés à la clôture de l'exercice 2023, Loblaw a inscrit une provision de 46 millions de dollars (43 millions de dollars au 31 décembre 2022) liée à la dépréciation des stocks sous leur coût afin de parvenir à leur valeur nette de réalisation. Cette diminution de valeur est incluse dans le coût des stocks vendus. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés au cours de 2023 et de 2022.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 14. Actifs détenus en vue de la vente

Les composantes des actifs détenus en vue de la vente, déduction faite des transactions intragroupe, se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Loblaw <sup>i)</sup>	46 \$	30 \$
Propriétés de Choix	–	50
<b>Actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>46 \$</b>	<b>80 \$</b>

i) En 2023, Loblaw a cédé neuf immeubles (dix immeubles en 2022) compris dans les actifs détenus en vue de la vente pour un produit de 38 millions de dollars (125 millions de dollars en 2022) et a comptabilisé un profit net de 12 millions de dollars (profit net de 57 millions de dollars en 2022).

## Note 15. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars)					Actifs	
	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	en cours de construction	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	1 991 \$	9 357 \$	9 984 \$	2 615 \$	531 \$	24 478 \$
Entrées <sup>i)</sup>	10	18	153	33	1 651	1 865
Sorties	(22)	(148)	(86)	(12)	–	(268)
Transfert à partir des actifs détenus en vue de la vente	1	1	–	–	–	2
Transfert à partir des (vers les) immeubles de placement, montant net (note 16)	4	(36)	–	–	–	(32)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	8	225	722	162	(1 117)	–
Acquisitions d'entreprises	–	–	1	1	–	2
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 992 \$</b>	<b>9 417 \$</b>	<b>10 774 \$</b>	<b>2 799 \$</b>	<b>1 065 \$</b>	<b>26 047 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	6 \$	4 088 \$	7 505 \$	1 746 \$	3 \$	13 348 \$
Amortissement	–	246	572	130	–	948
Pertes de valeur	–	10	26	3	–	39
Reprise de pertes de valeur	(1)	(1)	(6)	(3)	–	(11)
Sorties	–	(29)	(86)	(11)	–	(126)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 16)	–	(8)	–	–	–	(8)
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>5 \$</b>	<b>4 306 \$</b>	<b>8 011 \$</b>	<b>1 865 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>14 190 \$</b>
<b>Valeur comptable au :</b>						
31 décembre 2023	1 987 \$	5 111 \$	2 763 \$	934 \$	1 062 \$	11 857 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent des paiements anticipés de 37 millions de dollars qui ont été transférés en provenance des autres actifs en 2023.

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)	Bâtiments et améliorations				Actifs en cours de construction	Total
	Terrains	des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives		
Coût à l'ouverture de l'exercice	2 011 \$	9 120 \$	9 371 \$	2 463 \$	406 \$	23 371 \$
Entrées	–	62	148	55	1 043	1 308
Sorties	(1)	(28)	(104)	(38)	–	(171)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(6)	–	–	–	–	(6)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 16)	(13)	(20)	–	–	(7)	(40)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	–	223	563	125	(911)	–
Acquisitions d'entreprises <sup>i)</sup>	–	–	6	10	–	16
Coût à la clôture de l'exercice	1 991 \$	9 357 \$	9 984 \$	2 615 \$	531 \$	24 478 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	3 \$	3 901 \$	7 076 \$	1 606 \$	3 \$	12 589 \$
Amortissement	–	211	528	164	–	903
Pertes de valeur	3	–	9	16	–	28
Reprise de pertes de valeur	–	(1)	(4)	(2)	–	(7)
Sorties	–	(23)	(104)	(38)	–	(165)
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	6 \$	4 088 \$	7 505 \$	1 746 \$	3 \$	13 348 \$
Valeur comptable au :						
31 décembre 2022	1 985 \$	5 269 \$	2 479 \$	869 \$	528 \$	11 130 \$

i) Tient compte d'un montant de 16 millions de dollars lié à l'acquisition de Lifemark (voir la note 6).

**GARANTIES ET ACTIFS DONNÉS EN NANTISSEMENT** À la clôture de l'exercice 2023, la société avait des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 267 millions de dollars (162 millions de dollars en 2022) grevées d'hypothèques de 257 millions de dollars (155 millions de dollars en 2022) (voir la note 22).

**ENGAGEMENTS LIÉS À DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES** À la clôture de l'exercice 2023, la société avait conclu des engagements de 1 155 millions de dollars (1 122 millions de dollars en 2022) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

**PERTES DE VALEUR ET REPRISES LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUX ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION** La direction a relevé des indices de dépréciation pour certaines UGT des magasins de détail, et ces UGT ont donc fait l'objet d'un test de dépréciation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 36 millions de dollars (21 millions de dollars en 2022) et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation de 7 millions de dollars (8 millions de dollars en 2022) liées à 14 UGT (15 UGT en 2022) (voir la note 29). Du nombre total d'UGT, aucune UGT (1 UGT en 2022) n'était dépréciée du fait que sa valeur comptable excédait sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 11 millions de dollars (7 millions de dollars en 2022) et des reprises de pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation de 11 millions de dollars (4 millions de dollars en 2022) (voir la note 29) se rapportant à 9 UGT (6 UGT en 2022). Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable d'un magasin de détail excède sa valeur comptable. Aucune UGT (aucune UGT en 2022) à l'égard de laquelle des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées n'avait une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait sa valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT. Le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnels établis pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

stratégiques présentés au Conseil de GWL et à celui de Loblaw. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 8,3 % à 9,6 % à la clôture de 2023 (de 8,4 % à 9,1 % en 2022).

Des pertes de valeur des immobilisations corporelles supplémentaires de 3 millions de dollars (7 millions de dollars en 2022) ont été enregistrées en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins de détail de Loblaw.

## Note 16. Immeubles de placement

Le tableau suivant présente l'évolution des immeubles de placement pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 144 \$	5 344 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	20	405
Entrées	166	159
Sorties	(101)	(881)
Transfert à partir des immobilisations corporelles <sup>i)</sup> , montant net (note 15)	39	130
Transfert à partir des autres actifs, montant net	25	–
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net <sup>ii)</sup>	(124)	(27)
Transfert à partir des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, montant net	193	–
Autres	4	14
Solde à la clôture de l'exercice <sup>iii)</sup>	5 366 \$	5 144 \$

- Comprend un profit lié à la juste valeur de 15 millions de dollars (90 millions de dollars en 2022) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et attribuable au transfert d'immobilisations corporelles aux immeubles de placement.
- Comprend un profit lié à la juste valeur de 19 millions de dollars en 2022 comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et attribuable au transfert d'actifs détenus en vue de la vente aux immeubles de placement.
- Comprend des immeubles productifs de revenus de 5 156 millions de dollars (4 981 millions de dollars en 2022) et des immeubles en cours d'aménagement de 210 millions de dollars (163 millions de dollars en 2022).

En 2023, la société a comptabilisé 394 millions de dollars (392 millions de dollars en 2022) de produits locatifs dans le résultat d'exploitation et a engagé des coûts d'exploitation directs de 141 millions de dollars (137 millions de dollars en 2022) à l'égard de ses immeubles de placement, y compris des coûts d'exploitation directs de 1 million de dollars (coûts négligeables en 2022) liés à ses immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

### ÉVALUATIONS INTERNES

Les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur, laquelle a été déterminée principalement à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés.

La direction examine le processus d'évaluation et les résultats préparés par l'équipe d'évaluation interne au moins une fois par trimestre. Les évaluations excluent les primes associées au portefeuille ou la valeur liée à la plateforme de gestion et sont réalisées selon la valeur optimale de chacun des immeubles de placement de la société. Dans le cadre du processus d'évaluation interne de la direction, la société prend en compte des évaluations externes réalisées par des firmes d'évaluation foncière canadiennes indépendantes à l'égard d'un ensemble varié d'immeubles représentant différents emplacements géographiques et catégories d'actifs au sein du portefeuille de la société. Tous les trimestres, l'équipe d'évaluation interne révisé et met à jour, si nécessaire, les modèles d'évaluation afin de rendre compte des données actuelles du marché. Des mises à jour peuvent être apportées aux taux de capitalisation, aux taux d'actualisation, aux loyers du marché, de même qu'à l'égard des activités de location ou d'aménagement du moment, des probabilités de renouvellement, de la période d'indisponibilité à l'échéance des baux, des provisions pour inoccupation et des frais d'entretien prévus.

### ÉVALUATIONS INDÉPENDANTES

En général, les immeubles font l'objet d'évaluations indépendantes au moment de l'acquisition. De plus, la société a retenu les services d'évaluateurs indépendants reconnus à l'échelle nationale afin que la majorité des immeubles qui composent le portefeuille fassent l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois tous les quatre ans. Lorsqu'une évaluation indépendante est obtenue, l'équipe d'évaluation interne évalue l'ensemble des données d'entrée utilisées par les évaluateurs indépendants pour préparer leurs rapports et s'entretient avec eux sur le caractère raisonnable de leurs hypothèses. S'il y a lieu, des ajustements seront apportés aux évaluations internes pour rendre compte des hypothèses contenues dans les évaluations externes. La société comptabilisera la valeur interne dans ses états financiers consolidés.

## Note 17. Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

La société comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Ces coentreprises possèdent des immeubles en cours d'aménagement ainsi que certains immeubles productifs de revenus. Le tableau qui suit résume la participation de la société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, dans des coentreprises.

	Aux			
	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	Nombre de coentreprises	Participation véritable	Nombre de coentreprises	Participation véritable
Vente au détail	15	25 % - 75 %	15	25 % - 75 %
Industriel	–	– %	1	50 %
Usage mixte et résidentiel	3	50 %	3	50 %
Terrain détenu à des fins d'aménagement	3	50 % - 85 %	3	50 % - 85 %
Total des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	21		22	
Participation dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (en millions de dollars)		884 \$		996 \$

En 2023, la quote-part du bénéfice net et du résultat global des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la société s'est établie à 39 millions de dollars (354 millions de dollars en 2022).

## Note 18. Immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée <sup>i)</sup>	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	3 756 \$	4 239 \$	6 228 \$	14 223 \$
Entrées	–	402	5	407
Acquisitions d'entreprises	–	–	12	12
Sortie	–	(12)	(5)	(17)
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 756 \$</b>	<b>4 629 \$</b>	<b>6 240 \$</b>	<b>14 625 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	– \$	3 150 \$	4 546 \$	7 696 \$
Amortissement	–	414	518	932
Sortie	–	(12)	–	(12)
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>– \$</b>	<b>3 552 \$</b>	<b>5 064 \$</b>	<b>8 616 \$</b>
<b>Valeur comptable au :</b>				
31 décembre 2023	3 756 \$	1 077 \$	1 176 \$	6 009 \$

i) Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent des dossiers d'ordonnances d'une valeur comptable nette de 557 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, qui seront entièrement amortis d'ici 2025.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée <sup>ii)</sup>	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	3 491 \$	3 821 \$	5 922 \$	13 234 \$
Entrées	–	418	1	419
Acquisitions d'entreprises <sup>i)</sup>	265	–	311	576
Sortie	–	–	(6)	(6)
Coût à la clôture de l'exercice	3 756 \$	4 239 \$	6 228 \$	14 223 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	– \$	2 764 \$	4 040 \$	6 804 \$
Amortissement	–	381	506	887
Pertes de valeur	–	5	–	5
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	– \$	3 150 \$	4 546 \$	7 696 \$
Valeur comptable au :				
31 décembre 2022	3 756 \$	1 089 \$	1 682 \$	6 527 \$

i) Tient compte d'un montant de 564 millions de dollars lié à l'acquisition de Lifemark (voir la note 6).

ii) Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent des dossiers d'ordonnances d'une valeur comptable nette de 1 009 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, qui seront entièrement amortis d'ici 2025.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE** Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comptabilisées par Loblaw se composent de marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent des acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »), de Lifemark et de T&T Supermarket Inc. par Loblaw. Loblaw prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a déterminé que ces immobilisations incorporelles avaient une durée d'utilité indéterminée.

**LOGICIELS** Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2023 et en 2022, aucun coût d'emprunt n'a été inscrit à l'actif.

**AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE** Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, du programme de récompenses axé sur la fidélisation des clients et des relations-clients.

### Note 19. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)	2023	2022
Coût à l'ouverture de l'exercice	5 920 \$	5 546 \$
Acquisitions d'entreprises <sup>i)</sup>	26	374
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>5 946 \$</b>	<b>5 920 \$</b>
Cumul des pertes de valeur	1 067 \$	1 067 \$
<b>Valeur comptable à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 879 \$</b>	<b>4 853 \$</b>

i) Tient compte d'un montant de 365 millions de dollars lié à l'acquisition de Lifemark en 2022 (voir la note 6).

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 996 \$	2 981 \$
Marché	238	376
Escompte <sup>1)</sup>	603	461
Lifemark	376	369
T&T Supermarket Inc.	129	129
Autres	537	537
Valeur comptable du goodwill à la clôture de l'exercice	4 879 \$	4 853 \$

i) Comprend le goodwill réaffecté depuis l'UGT Marché par suite des conversions de magasins.

### TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

La société soumet le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation.

Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente représentent les prévisions à l'égard des produits et de la marge brute, les taux de croissance/d'attrition, le taux d'actualisation et le taux final. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré se situait entre 7,1 % et 10,1 % (entre 7,1 % et 9,3 % en 2022) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière d'autres sociétés comparables cotées en bourse.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur un coût du capital moyen pondéré après impôt. À la clôture de l'exercice 2023, le taux d'actualisation après impôt utilisé aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissait entre 7,1 % et 10,1 % (entre 7,1 % et 9,3 % en 2022).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans ses modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de trois ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % à 2,5 % (2,0 % en 2022). La croissance du BAIIA budgétée était fondée sur le budget et le plan stratégique de la société approuvé par le Conseil.

La société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et n'a détecté aucune perte de valeur.



# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 20. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Placement dans des titres immobiliers (note 30)	<b>238 \$</b>	<b>302 \$</b>
Placements divers et autres créances <sup>i)</sup>	<b>307</b>	281
Actif net au titre des prestations constituées (note 26)	<b>309</b>	65
Créances liées aux contrats de location-financement	<b>35</b>	63
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir	<b>358</b>	510
Titres à long terme	<b>201</b>	246
Autres	<b>83</b>	154
<b>Total des autres actifs</b>	<b>1 531 \$</b>	<b>1 621 \$</b>
Partie courante des prêts hypothécaires, prêts, billets à recevoir et créances liées aux contrats de location-financement <sup>ii)</sup>	<b>(276)</b>	<b>(308)</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>1 255 \$</b>	<b>1 313 \$</b>

- i) En 2022, Loblaw a convenu d'investir un montant total de 42 millions de dollars dans Rapid Retail Canada Inc. (« Rapid ») en échange d'une participation minoritaire. Rapid fournira des produits d'épicerie et de consommation courante sur demande aux clients au Canada. À la clôture de l'exercice 2023, Loblaw avait investi 18 millions de dollars, aucun autre investissement supplémentaire n'ayant été effectué en 2023.
- ii) La partie courante des prêts hypothécaires, prêts, billets à recevoir et créances liées aux contrats de location-financement est incluse dans les charges payées d'avance et autres actifs aux bilans consolidés.

## Note 21. Provisions

Les tableaux suivants présentent l'évolution des provisions pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	200 \$	209 \$
Entrées	105	190
Paiements	(79)	(195)
Reprises	(9)	(5)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	1
Solde à la clôture de l'exercice	217 \$	200 \$

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Provisions comptabilisées aux bilans consolidés comme suit :		
Partie courante des provisions	121 \$	116 \$
Partie non courante des provisions	96	84
Total des provisions	217 \$	200 \$

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de l'autoassurance, des réclamations légales et des charges relatives aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC.

Les charges à payer au titre des assurances se sont établies à 100 millions de dollars (94 millions de dollars en 2022), dont un montant de 61 millions de dollars (49 millions de dollars en 2022) a été comptabilisé dans la partie non courante des provisions et un montant de 39 millions de dollars (45 millions de dollars en 2022), dans la partie courante des provisions. Un montant de 13 millions de dollars (14 millions de dollars en 2022) à l'égard d'un passif au titre de la rémunération des travailleurs des États-Unis est compris dans le total des charges à payer au titre des assurances. Le coût connexe et la charge à payer au titre de la rémunération des travailleurs sont déterminés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Le taux d'actualisation qui a été utilisé en 2022 pour déterminer le coût de la rémunération des travailleurs des États-Unis et le passif à ce titre est de 2,0 % (2,0 % en 2022). Le total du passif au titre de la rémunération des travailleurs correspond à la dernière estimation des pertes actuarielles, moins les pertes réelles subies jusqu'à présent. Toute variation du passif au titre de la rémunération des travailleurs est immédiatement comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

**CHARGES RELATIVES AUX QUESTIONS EN MATIÈRE DE TAXES À LA CONSOMMATION LIÉES À LA BANQUE PC** En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de Loblaw. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. Le 29 septembre 2022, la Banque PC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, au premier semestre de 2023, la Banque PC et la Couronne ont déposé leurs mémoires respectifs pour l'appel. Après la clôture de l'exercice, la Cour d'appel fédérale a fixé l'audience pour cet appel au 6 mars 2024. Loblaw n'a annulé aucune partie des charges de 111 millions de dollars, y compris les intérêts, comptabilisées au cours du deuxième trimestre de 2022. Loblaw estime que cette provision est suffisante pour couvrir son passif, si l'appel ne donne pas les résultats escomptés.

Au cours du deuxième trimestre de 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui s'appliquent à la Banque PC de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard. Au quatrième trimestre de 2023, Loblaw a déduit 13 millions de dollars des charges qui avaient été comptabilisées précédemment. La déduction était attribuable aux nouvelles directives formulées par l'Agence du Revenu du Canada (l'« ARC »).

**ENQUÊTE DU BUREAU DE LA CONCURRENCE** En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur participation à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur. Aux termes de l'accord, Loblaw a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. Au 31 décembre 2023, le passif au titre du programme de carte Loblaw s'établissait à 15 millions de dollars (15 millions de dollars en 2022). Loblaw prévoit que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts (voir la note 32).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 22. Dette à long terme

Le tableau suivant présente les composantes de la dette à long terme :

(en millions de dollars)		Aux	
		31 déc. 2023	31 déc. 2022
<b>Débitures</b>			
Billets de George Weston Limitée	4,12 %, échéant en 2024	200 \$	200 \$
	7,10 %, échéant en 2032	150	150
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	6,69 %, échéant en 2033	100	100
	3,92 %, échéant en 2024	400	400
	6,65 %, échéant en 2027	100	100
	6,45 %, échéant en 2028	200	200
	4,49 %, échéant en 2028	400	400
	6,50 %, échéant en 2029	175	175
	2,28 %, échéant en 2030	350	350
	11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151	
Incidence du rachat du coupon	28	30	
5,01 %, échéant en 2032	400	400	
6,85 %, échéant en 2032	200	200	
6,54 %, échéant en 2033	200	200	
8,75 %, échéant en 2033	200	200	
6,05 %, échéant en 2034	200	200	
6,15 %, échéant en 2035	200	200	
5,90 %, échéant en 2036	300	300	
6,45 %, échéant en 2039	200	200	
7,00 %, échéant en 2040	150	150	
5,86 %, échéant en 2043	55	55	
5,34 %, échéant en 2052	400	400	
Débitures de Propriétés de Choix	Série B 4,90 %, échéant en 2023	-	200
	Série D 4,29 %, échéant en 2024	200	200
	Série F 4,06 %, échéant en 2025	200	200
	Série G 3,20 %, échéant en 2023	-	250
	Série H 5,27 %, échéant en 2046	100	100
	Série J 3,55 %, échéant en 2025	350	350
	Série K 3,56 %, échéant en 2024	550	550
	Série L 4,18 %, échéant en 2028	750	750
	Série M 3,53 %, échéant en 2029	750	750
	Série N 2,98 %, échéant en 2030	400	400
	Série O 3,83 %, échéant en 2050	100	100
	Série P 2,85 %, échéant en 2027	500	500
	Série Q 2,46 %, échéant en 2026	350	350
	Série R 6,00 %, échéant en 2032	500	500
Série S 5,40 %, échéant en 2033	550	-	
Série T 5,70 %, échéant en 2034	350	-	
Série D-C 3,30 %, échéant en 2023	-	125	
<b>Dette à long terme garantie par une hypothèque</b>	2,04 % à 5,60 %, échéant entre 2024 et 2043 (note 15)	977	949
<b>Certificats de placement garanti</b>	0,40 % à 5,36 %, échéant entre 2023 et 2027	1 654	1 567
<b>Fiducie de titrisation indépendante</b> (note 12)	3,10 %, échéant en 2023	-	250
	2,28 %, échéant en 2024	250	250
	1,34 %, échéant en 2025	300	300
	1,61 %, échéant en 2026	300	300
	4,78 %, échéant en 2027	232	232
	5,63 %, échéant en 2027	9	9
	6,83 %, échéant en 2027	9	9
	5,13 %, échéant en 2028	232	-
	6,11 %, échéant en 2028	9	-
	7,36 %, échéant en 2028	9	-
<b>Fiducies de financement indépendantes</b>		558	574
<b>Facilité de crédit de Propriétés de Choix</b>		-	260
<b>Emprunts pour la construction de Propriétés de Choix</b>		90	39
<b>Coûts de transaction et autres</b>		(42)	(41)
<b>Total de la dette à long terme</b>		<b>14 996 \$</b>	<b>14 784 \$</b>
<b>Moins la tranche échéant à moins d'un an</b>		<b>2 355</b>	<b>1 383</b>
<b>Dette à long terme</b>		<b>12 641 \$</b>	<b>13 401 \$</b>

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous :

**DÉBENTURES** Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2023	2022
			Montant en capital	Montant en capital
Loblaws				
- Billet non garanti de premier rang	5,01 %	13 septembre 2032	- \$	400 \$
- Billet non garanti de premier rang	5,34 %	13 septembre 2052	-	400
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
- Série R	6,00 %	24 juin 2032	-	500
- Série S	5,40 %	1 <sup>er</sup> mars 2033	550	-
- Série T	5,70 %	28 février 2034	350	-
Total des débentures émises			900 \$	1 300 \$

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures remboursées pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2023	2022
			Montant en capital	Montant en capital
Billet non garanti de premier rang de Loblaws	4,86 %	12 septembre 2023 <sup>i)</sup>	- \$	800 \$
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
- Série 10	3,84 %	20 septembre 2022 <sup>ii)</sup>	-	300
- Série G	3,20 %	7 mars 2023	250	-
- Série D-C	3,30 %	18 janvier 2023	125	-
- Série B	4,90 %	5 juillet 2023	200	-
Total des débentures remboursées			575 \$	1 100 \$

i) La débenture non garantie de premier rang de Loblaws a été remboursée le 21 septembre 2022.

ii) Les débentures non garanties de premier rang de série 10 de Propriétés de Choix ont été remboursées le 26 juin 2022.

Après la clôture de l'exercice, le 8 février 2024, Propriétés de Choix a remboursé intégralement, à l'échéance, à la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, le capital total de 200 millions de dollars des débentures non garanties de premier rang de série D à 4,29 % en circulation.

**CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI (« CPG »)** Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, compte non tenu des commissions, pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 567 \$	996 \$
CPG émis	583	764
CPG arrivés à échéance	(496)	(193)
Solde à la clôture de l'exercice	1 654 \$	1 567 \$

**FIDUCIE DE TITRISATION INDÉPENDANTE** Les billets émis par *Eagle* sont des débentures garanties par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 12).

En 2023, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2022), échéant le 17 juin 2028 (17 juillet 2027 en 2022). Ces billets portent intérêt à un taux moyen pondéré de 5,25 % (4,89 % en 2022). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 125 millions de dollars (140 millions de dollars en 2022) ont été réglés, ce qui a donné lieu à un profit lié à la juste valeur réalisé de 4 millions de dollars (profit de 8 millions de dollars en 2022) avant impôt, qui était comptabilisé de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de profit latent avant le règlement des contrats. Le profit sera reclassé aux états consolidés des résultats sur la durée des billets d'*Eagle*. Ce règlement a donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 4,95 % (4,24 % en 2022) sur les billets d'*Eagle* émis (voir la note 30).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

En 2023, des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2022) portant intérêt à un taux moyen pondéré de 3,10 % (2,71 % en 2022), qu'*Eagle* avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 juillet 2023 (17 octobre 2022 en 2022). Par conséquent, il n'y a eu aucune variation nette des soldes liés aux billets d'*Eagle* en 2023.

**FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES** À la clôture de l'exercice 2023, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 558 millions de dollars (574 millions de dollars en 2022) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

Loblaw détient une facilité de crédit engagée renouvelable de 700 millions de dollars qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes et arrive à échéance le 14 avril 2025.

**FACILITÉ DE CRÉDIT ENGAGÉE** Les composantes des facilités de crédit engagées disponibles à la clôture des exercices 2023 et 2022 se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	Aux		31 déc. 2022	
		31 déc. 2023		Disponible	Prélevé
George Weston	14 décembre 2026	350 \$	– \$	350 \$	– \$
Loblaw	15 juillet 2027	1 500	–	1 000	–
Propriétés de Choix	1 <sup>er</sup> septembre 2028	1 500	–	1 500	260
Total des facilités de crédit engagées		3 350 \$	– \$	2 850 \$	260 \$

Ces facilités comportent certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 25).

**George Weston** GWL a une facilité de crédit engagée renouvelable de 350 millions de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 14 décembre 2026. En 2023, la date d'échéance de la facilité de crédit a été repoussée du 13 septembre 2024 au 14 décembre 2026, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (aucun montant au 31 décembre 2022).

**Loblaw** Loblaw a une facilité de crédit engagée de 1,5 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 15 juillet 2027. Le 14 décembre 2023, Loblaw a accru la limite d'emprunt de la facilité de crédit engagée pour la porter de 1,0 milliard de dollars à 1,5 milliard de dollars, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (aucun montant au 31 décembre 2022).

**Propriétés de Choix** Propriétés de Choix a une facilité de crédit renouvelable engagée non garantie de premier rang de 1,5 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 1<sup>er</sup> septembre 2028. En 2023, Propriétés de Choix a repoussé la date d'échéance de la facilité de crédit, la faisant passer du 1<sup>er</sup> septembre 2027 au 1<sup>er</sup> septembre 2028. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité (260 millions de dollars au 31 décembre 2022).

**TRANCHE À MOINS D'UN AN DE LA DETTE À LONG TERME** Le tableau qui suit présente les composantes de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Débetures	1 347 \$	571 \$
Certificats de placement garanti	541	477
Fiducie de titrisation indépendante	250	250
Dettes à long terme garantie par une hypothèque	167	80
Emprunts pour la construction	50	5
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	2 355 \$	1 383 \$

**CALENDRIER DE REMBOURSEMENT** Le calendrier de remboursement sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	31 déc. 2023
2024	2 357 \$
2025	1 863
2026	977
2027	1 205
2028	1 903
Par la suite	6 733
Total de la dette à long terme (déduction faite des coûts de transaction)	15 038 \$

Voir la note 30 pour de l'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

**RAPPROCHEMENT DE LA DETTE À LONG TERME** Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2023	2022
Total de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice	14 784 \$	14 010 \$
Émissions de titres de créance à long terme <sup>i)</sup>	1 939	2 609
Remboursements de la dette à long terme	(1 714)	(1 817)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme	225	792
Autres variations hors trésorerie	(13)	(18)
Total de la dette à long terme à la clôture de l'exercice	14 996 \$	14 784 \$

i) Comprend les variations nettes liées à la fiducie de financement indépendante, qui constituent des titres de créance renouvelables.

### Note 23. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Passifs financiers <sup>i)</sup>	708 \$	663 \$
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 26)	282	279
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	129	107
Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 27)	8	8
Autres	57	37
Autres passifs	1 184 \$	1 094 \$

i) Les passifs financiers représentent les immeubles cédés par Propriétés de Choix ou Loblaw à des tiers. Lors de la consolidation, ces transactions n'ont pas été comptabilisées comme une vente d'actifs aux termes des contrats de location, puisque la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux fins d'IFRS 16, *Contrats de location*, et d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. En 2023, la société a tiré un produit de 47 millions de dollars (8 millions de dollars en 2022) de la cession de deux immeubles de commerce de détail (un immeuble de commerces de détail en 2022), qui ont été comptabilisés à titre de passifs financiers. Au 31 décembre 2023, un montant de 8 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 décembre 2022) a été comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs et un montant de 708 millions de dollars (663 millions de dollars au 31 décembre 2022), dans les autres passifs, pour tous les immeubles comptabilisés en tant que passifs financiers.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 24. Capital social

Le capital social se compose de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Capital social ordinaire	2 508 \$	2 616 \$
Actions privilégiées, Série I	228	228
Actions privilégiées, Série III	196	196
Actions privilégiées, Série IV	197	197
Actions privilégiées, Série V	196	196
Capital social	3 325 \$	3 433 \$

**CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE (NOMBRE ILLIMITÉ AUTORISÉ)** Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit résume l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023		2022	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	140 737 942	2 619 \$	146 789 503	2 714 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions (note 27)	67 619	8	337 615	41
Rachetées et annulées <sup>i)</sup>	(6 258 980)	(116)	(6 389 176)	(136)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	134 546 581	2 511 \$	140 737 942	2 619 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(160 465)	(3) \$	(141 106)	(2) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(44 000)	(1)	(99 000)	(2)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 27)	80 570	1	79 641	1
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(123 895)	(3) \$	(160 465)	(3) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture de l'exercice	134 422 686	2 508 \$	140 577 477	2 616 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 9)	137 527 536		144 244 034	

i) Le nombre d'actions ordinaires rachetées et annulées au 31 décembre 2023 ne comprend pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture de l'exercice dans le cadre du régime d'achat d'actions automatique (le « RAAA »), comme il est décrit ci-dessous.

**Actions privilégiées de série I (10,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 9,4 millions d'actions privilégiées de série I sans droit de vote à 5,80 %, d'une valeur nominale de 235 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,45 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré des dividendes accumulés et impayés à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison de une pour une, à une date qu'elle aura fixée.

**Actions privilégiées de série III (10,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série III sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison de une pour une, à une date qu'elle aura fixée.

**Actions privilégiées de série IV (8,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série IV sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison de une pour une, à une date qu'elle aura fixée.

**Actions privilégiées de série V (8,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série V sans droit de vote à 4,75 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,1875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison de une pour une, à une date qu'elle aura fixée.

**DIVIDENDES** La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil de la société, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2023 et au deuxième trimestre de 2022, le Conseil a augmenté de 0,053 \$ et de 0,06 \$ le dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé à 0,713 \$ et à 0,66 \$ l'action, respectivement. Le Conseil a déclaré les dividendes suivants pour les exercices clos indiqués :

(en dollars)	2023	2022
Dividendes déclarés par action <sup>i)</sup> :		
Ordinaire	<b>2,799 \$</b>	2,580 \$
Privilégiée :		
Série I	<b>1,45 \$</b>	1,45 \$
Série III	<b>1,30 \$</b>	1,30 \$
Série IV	<b>1,30 \$</b>	1,30 \$
Série V	<b>1,1875 \$</b>	1,1875 \$

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V au quatrième trimestre de 2023 ont été payés le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I au quatrième trimestre de 2023 ont été payés le 15 décembre 2023.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes trimestriels de la société qui ont été déclarés après la clôture de l'exercice 2023 :

(en dollars)	
Dividendes déclarés par action <sup>i)</sup>	
– Action ordinaire	<b>0,713 \$</b>
– Action privilégiée :	
Série I	<b>0,3625 \$</b>
Série III	<b>0,3250 \$</b>
Série IV	<b>0,3250 \$</b>
Série V	<b>0,296875 \$</b>

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V au premier trimestre de 2024 sont payables le 1<sup>er</sup> avril 2024. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I au premier trimestre de 2024 sont payables le 15 mars 2024.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

**PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS** Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023	2022
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR (nombre d'actions)	44 000	99 000
Rachetées en vue du règlement courant d'UAD (nombre d'actions)	7 521	15 716
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	6 258 980	6 389 176
Contrepartie en trésorerie payée		
Rachetées et détenues en fiducie	(7) \$	(14) \$
Rachetées et réglées	(1)	(2)
Rachetées et annulées <sup>i)</sup>	(1 001)	(994)
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués		
Rachetées et détenues en fiducie	6 \$	12 \$
Rachetées et réglées	(2)	1
Rachetées et annulées <sup>ii)</sup>	874	1 002
Diminution du capital social <sup>iii)</sup>	116 \$	136 \$

- i) Aucun ajustement en trésorerie net n'a été apporté au calendrier en 2023 (6 millions de dollars en 2022) au titre des actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités.
- ii) Comprend un montant de 124 millions de dollars (133 millions de dollars en 2022) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.
- iii) Comprend un montant de 16 millions de dollars (17 millions de dollars en 2022) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.

En 2023, GWL a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation, d'au plus 6 954 013 de ses actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

En 2023, la TSX a consenti à une modification de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société afin de permettre à Wittington, l'actionnaire possédant le contrôle de la société, de participer à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités dans une proportion fixe de 50 % de la quote-part revenant à Wittington des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Les rachats d'actions ordinaires auprès de Wittington seront effectués dans le cadre de la séance de bourse spéciale de la TSX conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Wittington. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Wittington sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

En 2023, 6 258 980 actions ordinaires (6 389 176 actions ordinaires en 2022) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie totale de 1 001 millions de dollars (988 millions de dollars en 2022), y compris 698 746 actions ordinaires (aucune en 2022) rachetées auprès de Wittington pour une contrepartie totale de 107 millions de dollars (néant en 2022).

La société participe de temps à autre à un RAAA avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché. Au 31 décembre 2023, une obligation de rachat d'actions de 140 millions de dollars a été comptabilisée en vertu du RAAA dans les fournisseurs et autres passifs.

Au 31 décembre 2023, 4 193 330 actions ordinaires avaient été rachetées dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

## Note 25. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau suivant présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Dettes bancaires	13 \$	8 \$
Dépôts à vue de clients	166	125
Dettes à court terme <sup>i)</sup>	850	700
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	2 355	1 383
Dettes à long terme	12 641	13 401
Certains autres passifs <sup>ii)</sup>	800	748
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	16 825 \$	16 365 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	880	835
Obligations locatives	4 563	4 323
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	22 268 \$	21 523 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 675	6 841
Total du capital sous gestion	28 943 \$	28 364 \$

i) En 2023, la Banque PC a comptabilisé une augmentation nette de 150 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiduciaires de titrisation indépendantes.

ii) Le poste « Certains autres passifs » incluait des passifs financiers de 716 millions de dollars liés à la cession-bail d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels (668 millions de dollars au 31 décembre 2022) (voir la note 23).

**CLAUSES RESTRICTIVES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES** La société et Loblaw sont soumises à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de leurs facilités de crédit existantes, de certaines débentures et de lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par la société et Loblaw afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2023 et tout au long de l'exercice, la société et Loblaw respectaient chacune des clauses restrictives auxquelles elles étaient assujetties aux termes de ces conventions.

Loblaw est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. Elle est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée *Normes de liquidité*, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. À la clôture de l'exercice 2023 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives financières d'importance visant ses débentures et sa facilité de crédit engagée. Les principales clauses restrictives financières portent notamment sur les ratios de couverture et les ratios de levier financier, tel qu'il est précisé dans les conventions respectives. Ces ratios sont évalués régulièrement par Propriétés de Choix afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2023 et tout au long de l'exercice, Propriétés de Choix respectait chacune des clauses restrictives financières auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

De plus, la société possède des filiales entièrement détenues qui exercent des activités d'assurance. Ces filiales dépassaient toutes les exigences réglementaires minimales qui leur sont imposées en matière de capital et de surplus à la clôture de l'exercice 2023.

### Note 26. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

**AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI** La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Le comité de retraite de Loblaw et le comité de gouvernance, des ressources humaines, de mise en candidature et de rémunération de GWL (collectivement, les « comités ») veillent sur les régimes de retraite de la société et de Loblaw. Les comités aident le Conseil de la société et celui de Loblaw à s'acquitter de leurs responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et prévoient le versement de prestations généralement fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur des évaluations réglementaires de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité pour lesquelles les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2024, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

**AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME** La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

**RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES** Le tableau suivant résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	Aux			
	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
(en millions de dollars)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(1 480) \$	– \$	(1 299) \$	– \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(157)	(116)	(147)	(119)
<b>Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>(1 637) \$</b>	<b>(116) \$</b>	<b>(1 446) \$</b>	<b>(119) \$</b>
Juste valeur des actifs des régimes	1 793	–	1 616	–
<b>Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)</b>	<b>156 \$</b>	<b>(116) \$</b>	<b>170 \$</b>	<b>(119) \$</b>
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(13)	–	(265)	–
<b>Total des surplus nets (obligations nettes) au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>143 \$</b>	<b>(116) \$</b>	<b>(95) \$</b>	<b>(119) \$</b>
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 20)	309 \$	– \$	65 \$	– \$
Autres passifs (note 23)	(166) \$	(116) \$	(160) \$	(119) \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le tableau suivant présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

(en millions de dollars)	2023			2022		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
<b>Variation de la juste valeur des actifs des régimes</b>						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	1 616 \$	– \$	1 616 \$	2 232 \$	– \$	2 232 \$
Cotisations de l'employeur	21	–	21	2	–	2
Cotisations des salariés	2	–	2	3	–	3
Prestations versées	(50)	–	(50)	(57)	–	(57)
Produits d'intérêts	86	–	86	73	–	73
Gains actuariels (pertes actuarielles) compris dans les autres éléments du résultat global	121	–	121	(626)	–	(626)
Autres	(3)	–	(3)	(4)	–	(4)
Règlement lié à la vente de Weston Foods	–	–	–	(7)	–	(7)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	1 793 \$	– \$	1 793 \$	1 616 \$	– \$	1 616 \$
<b>Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 446 \$	119 \$	1 565 \$	1 927 \$	149 \$	2 076 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44	4	48	63	3	66
Coût financier	74	6	80	61	5	66
Prestations versées	(57)	(3)	(60)	(66)	(5)	(71)
Cotisations des salariés	2	–	2	3	–	3
Pertes actuarielles (gains actuariels) compris dans les autres éléments du résultat global	128	(10)	118	(535)	(33)	(568)
Règlement lié à la vente de Weston Foods	–	–	–	(7)	–	(7)
Solde à la clôture de l'exercice	1 637 \$	116 \$	1 753 \$	1 446 \$	119 \$	1 565 \$
<b>Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)</b>	156 \$	(116) \$	40 \$	170 \$	(119) \$	51 \$
<b>Variation des actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	265 \$	– \$	265 \$	– \$	– \$	– \$
Variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs	(267)	–	(267)	265	–	265
Charges d'intérêts sur les actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	15	–	15	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	13 \$	– \$	13 \$	265 \$	– \$	265 \$
<b>Total des surplus nets (des obligations nettes) au titre des régimes à prestations définies</b>	143 \$	(116) \$	27 \$	(95) \$	(119) \$	(214) \$

Pour l'exercice clos en 2023, le gain réel des actifs des régimes s'est établi à 207 millions de dollars (perte de 553 millions de dollars en 2022).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 51 % aux participants actifs aux régimes (57 % en 2022)
- 12 % aux participants aux régimes différés (12 % en 2022)
- 37 % aux retraités (31 % en 2022)

En 2024, la société prévoit verser des cotisations d'environ 20 millions de dollars (cotisations de 21 millions de dollars en 2023) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies. Le montant réel des cotisations pourrait différer de l'estimation en fonction de la situation de capitalisation des régimes, des évaluations actuarielles déposées, des nouvelles exigences réglementaires ou d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt lié aux activités poursuivies pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2023			2022		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
(en millions de dollars)						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44 \$	4 \$	48 \$	63 \$	3 \$	66 \$
Coût (produit) financier net des actifs nets (obligations nettes) au titre des régimes à prestations définies	3	6	9	(12)	5	(7)
Autres	3	–	3	4	–	4
<b>Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net</b>	<b>50 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>55 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>63 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le tableau suivant présente les gains actuariels (pertes actuarielles) comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies :

(en millions de dollars)	2023			2022		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Rendement (perte) des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	121 \$	– \$	121 \$	(626) \$	– \$	(626) \$
Ajustements liés à l'expérience	(20)	12	(8)	(3)	3	–
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant des modifications apportées aux hypothèses démographiques	35	8	43	–	(6)	(6)
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant des modifications apportées aux hypothèses financières <sup>i)</sup>	(143)	(10)	(153)	538	36	574
Variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs <sup>i)</sup>	267	–	267	(265)	–	(265)
Total des gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	260 \$	10 \$	270 \$	(356) \$	33 \$	(323) \$
(Charges) recouvrements d'impôt sur le résultat liés aux gains actuariels (pertes actuarielles) (note 8)	(69)	(2)	(71)	95	(8)	87
Gains actuariels (pertes actuarielles), déduction faite des recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat	191 \$	8 \$	199 \$	(261) \$	25 \$	(236) \$

i) Les pertes actuarielles et la variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs sont principalement attribuables à une diminution des taux d'actualisation.

Le tableau suivant présente le cumul des gains actuariels (pertes actuarielles) avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

(en millions de dollars)	2023			2022		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	29 \$	127 \$	156 \$	385 \$	94 \$	479 \$
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) comptabilisés au cours de l'exercice, avant impôt	260	10	270	(356)	33	(323)
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	289 \$	137 \$	426 \$	29 \$	127 \$	156 \$

**DÉTAIL DES ACTIFS DES RÉGIMES** Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Aux			
	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Canadiens – fonds en gestion commune	23 \$	1 %	24 \$	2 %
Étrangers – fonds en gestion commune	794	45 %	847	52 %
<b>Total des titres de capitaux propres</b>	<b>817 \$</b>	<b>46 %</b>	<b>871 \$</b>	<b>54 %</b>
<b>Titres de créance</b>				
Titres à revenu fixe – titres d'État	562 \$	31 %	424 \$	26 %
– titres de sociétés	152	9 %	81	5 %
<b>Total des titres de créance</b>	<b>714 \$</b>	<b>40 %</b>	<b>505 \$</b>	<b>31 %</b>
Autres placements	221 \$	12 %	205 \$	13 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 \$	2 %	35 \$	2 %
<b>Total</b>	<b>1 793 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>1 616 \$</b>	<b>100 %</b>

À la clôture des exercices 2023 et 2022, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de GWL, de Loblaw ou de Propriétés de Choix.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe, et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

**PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES** Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimées en moyennes pondérées) :

	2023		2022	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies
<b>Obligations au titre des régimes à prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	4,60 %	4,60 %	5,30 %	5,30 %
Taux de croissance de la rémunération	4 % pour 2023 et 3 % par la suite	s. o.	4 % pour 2022 et 2023 et 3 % par la suite	s. o.
Table de mortalité <sup>i)</sup>	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle
<b>Charge nette au titre des régimes à prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	5,30 %	5,30 %	3,30 %	3,20 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité <sup>i)</sup>	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle

s. o. - sans objet

i) Une table de mortalité ajustée du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes et les données réelles de chaque régime.

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice 2023 était de 14,0 ans (14,1 ans en 2022).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,90 % à la clôture de l'exercice 2023, et il devrait augmenter à 5,10 % à la clôture de l'exercice 2024.

**SENSIBILITÉ DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES** Le tableau suivant présente les principales hypothèses pour 2023 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Augmentation (diminution) (en millions de dollars)	Obligations au titre des prestations définies	Obligations au titre des prestations définies
Taux d'actualisation	4,60 %	4,60 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(199) \$	(13) \$
d'une diminution de 1 %	246 \$	16 \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé		4,90 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s. o.	11 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	(9) \$
Taux de mortalité		
Incidence : d'une augmentation d'un an de l'espérance de vie	28 \$	2 \$
d'une diminution d'un an de l'espérance de vie	(27) \$	(2) \$

s. o. - sans objet

**RÉGIMES DE RETRAITE MULTI-EMPLOYEURS** En 2023, la société a inscrit une charge de 69 millions de dollars (70 millions de dollars en 2022) dans le résultat d'exploitation liée aux activités poursuivies, soit les cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2024, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

Loblaw, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 54 000 employés y participant (57 000 en 2022). Les charges de 2023 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 69 millions de dollars (69 millions de dollars en 2022) au RRECC.

**COÛT DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME** Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisés dans le bénéfice avant impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies s'est établi comme suit :

(en millions de dollars)	2023	2022
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	60 \$	63 \$
Coût des régimes à cotisations définies <sup>i)</sup>	35	33
Coût des régimes de retraite multi-employeurs <sup>ii)</sup>	69	70
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	164 \$	166 \$
Coût des autres avantages du personnel à long terme <sup>iii)</sup>	58	25
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	222 \$	191 \$
Comptabilisés à l'état consolidé des résultats comme suit :		
Résultat d'exploitation (note 28)	207 \$	195 \$
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières (note 7)	15	(4)
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	222 \$	191 \$

i) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes à cotisations définies.

ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes de retraite multi-employeurs.

iii) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 6 millions de dollars (3 millions de dollars en 2022) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 27. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Les accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société comprennent les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD, ainsi que les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix. La charge que la société a comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives en 2023 au titre de ses accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres s'est élevée à 87 millions de dollars (90 millions de dollars en 2022).

Le tableau suivant présente la valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Fournisseurs et autres passifs	11 \$	11 \$
Autres passifs (note 23)	8 \$	8 \$
Surplus d'apport	143 \$	135 \$

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de GWL et de Loblaw sont présentés en détail ci-dessous.

**RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS** GWL maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Aux termes de ce régime, GWL peut attribuer des options visant au plus 6 453 726 de ses actions ordinaires.

Loblaw maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut attribuer des options visant au plus 28 137 162 de ses actions ordinaires.

L'activité du régime d'options sur actions de GWL se résume comme suit :

	2023		2022	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	1 648 766	106,38 \$	1 817 548	101,89 \$
Attribution	114 510	169,85 \$	171 497	152,95 \$
Exercice (note 24)	(67 619)	105,97 \$	(337 615)	105,83 \$
Renonciation/annulation	–	– \$	(2 664)	109,98 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	1 695 657	110,68 \$	1 648 766	106,38 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	911 368	102,56 \$	634 989	101,23 \$

Les options sur actions en cours de GWL se résument comme suit :

	2023				
	Options en cours			Options exerçables	
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
93,17 \$ - 102,51 \$	746 424	3	97,07 \$	424 430	95,72 \$
102,52 \$ - 104,48 \$	486 784	3	104,15 \$	276 655	104,15 \$
104,49 \$ - 169,85 \$	462 449	4	139,53 \$	210 283	114,28 \$
	1 695 657			911 368	102,56 \$

En 2023, GWL a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 164,39 \$ (158,33 \$ en 2022) par action ordinaire pour une contrepartie en trésorerie de 7 millions de dollars (36 millions de dollars en 2022).

La juste valeur des options sur actions attribuées par GWL en 2023 s'est élevée à 4 millions de dollars (5 millions de dollars en 2022). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par GWL au cours des exercices clos au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2023	2022
Taux de rendement en dividende attendu	1,6 %	1,6 %
Volatilité attendue du cours de l'action	19,3 % - 21,2 %	19,0 % - 20,6 %
Taux d'intérêt sans risque	3,4 % - 3,6 %	1,6 % - 2,9 %
Durée de vie attendue des options	5,0 - 6,6 ans	4,9 - 6,6 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 1,3 % a été appliqué à la clôture de l'exercice 2023 (1,3 % en 2022).

L'activité du régime d'options sur actions de Loblaw se résume comme suit :

	2023		2022	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	5 782 615	71,07 \$	6 431 449	63,15 \$
Attribution	857 666	118,94 \$	1 162 625	100,05 \$
Exercice	(984 923)	61,48 \$	(1 487 377)	59,47 \$
Renonciation/annulation	(159 134)	83,80 \$	(324 082)	71,04 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	5 496 224	79,89 \$	5 782 615	71,07 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	2 321 812	67,05 \$	2 100 204	62,26 \$

Les informations sur les options sur actions en cours de Loblaw se résument comme suit :

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)					
55,18 \$ - 65,51 \$	1 641 844	3	60,33 \$	976 131	58,74 \$
65,52 \$ - 78,81 \$	1 936 377	3	68,56 \$	1 135 056	68,19 \$
78,82 \$ - 124,14 \$	1 918 003	6	108,08 \$	210 625	99,47 \$
	5 496 224		79,89 \$	2 321 812	67,05 \$

En 2023, Loblaw a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un prix moyen pondéré de 120,31 \$ par action ordinaire (114,22 \$ en 2022) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 61 millions de dollars (88 millions de dollars en 2022).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

La juste valeur des options sur actions attribuées par Loblaw en 2023 s'est élevée à 21 millions de dollars (21 millions de dollars en 2022). Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par Loblaw au cours des exercices clos comme il est indiqué au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2023	2022
Taux de rendement en dividende attendu	1,5 %	1,4 %
Volatilité attendue du cours de l'action	19,4 % - 22,5 %	18,4 % - 22,2 %
Taux d'intérêt sans risque	3,0 % - 4,2 %	1,6 % - 3,5 %
Durée de vie attendue des options	3,8 - 6,2 ans	3,7 - 6,2 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 11,0 % a été appliqué à la clôture de l'exercice 2023 (11,0 % en 2022).

**RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES** L'activité des régimes d'UATI de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2023	2022	2023	2022
UATI en cours à l'ouverture de l'exercice	25 499	29 777	716 827	799 345
Attribution	8 127	7 451	252 588	244 686
Réinvestissement	384	513	10 481	10 105
Règlement	(10 655)	(9 184)	(204 779)	(294 115)
Renonciation	(955)	(3 058)	(22 269)	(43 194)
UATI en cours à la clôture de l'exercice	22 400	25 499	752 848	716 827

La juste valeur des UATI de GWL et de Loblaw attribuées en 2023 s'est établie respectivement à 1 million de dollars (1 million de dollars en 2022) et à 30 millions de dollars (26 millions de dollars en 2022).

**RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS AU RENDEMENT** L'activité des régimes d'UAR de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2023	2022	2023	2022
UAR en cours à l'ouverture de l'exercice	144 083	183 841	648 199	616 417
Attribution	33 951	28 131	319 671	310 100
Réinvestissement	1 988	2 576	8 707	8 570
Règlement	(69 915)	(70 457)	(376 108)	(258 411)
Renonciation	(7)	(8)	(24 394)	(28 477)
UAR en cours à la clôture de l'exercice	110 100	144 083	576 075	648 199

La juste valeur des UAR de GWL et de Loblaw attribuées en 2023 s'est établie respectivement à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2022) et à 20 millions de dollars (26 millions de dollars en 2022).

**RÈGLEMENT DES ATTRIBUTIONS À MÊME LES ACTIONS DÉTENUES EN FIDUCIE** Le tableau suivant présente un résumé du règlement des UATI et des UAR de GWL à même les actions détenues en fiducie pour les exercices clos indiqués :

(nombre d'attributions)	2023	2022
Règlement	80 570	79 641
Attributions libérées des fiducies (note 24)	80 570	79 641

En 2023, le règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie a donné lieu à une augmentation de 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2022) des résultats non distribués et à une augmentation de 1 million de dollars du capital social (1 million de dollars en 2022).

**RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS** L'activité des régimes d'UAD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2023	2022	2023	2022
UAD en cours à l'ouverture de l'exercice	161 207	168 303	325 231	361 316
Attribution	10 107	11 367	21 458	21 744
Réinvestissement	2 736	2 635	4 947	4 532
Règlement	(9 570)	(21 098)	–	(62 361)
UAD en cours à la clôture de l'exercice	164 480	161 207	351 636	325 231

La juste valeur des UAD de GWL et de Loblaw attribuées en 2023 s'est établie respectivement à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2022) et à 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2022).

**RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES DIRIGEANTS** L'activité des régimes d'UADD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2023	2022	2023	2022
UADD en cours à l'ouverture de l'exercice	45 273	44 527	65 498	62 473
Attribution	–	–	3 303	7 719
Réinvestissement	793	746	888	914
Règlement	–	–	(31 339)	(5 608)
Renonciation	–	–	(10)	–
UADD en cours à la clôture de l'exercice	46 066	45 273	38 340	65 498

Aucune UADD de GWL n'a été attribuée en 2023 et en 2022. La juste valeur des UADD de Loblaw attribuées en 2023 était négligeable (1 million de dollars en 2022).

**PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Les régimes de rémunération fondée sur les parts de Propriétés de Choix sont présentés en détail ci-après :

**RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT DE PARTS** Propriétés de Choix maintient un régime d'options d'achat de parts à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Propriétés de Choix peut attribuer des options visant un maximum de 19 744 697 parts, tel qu'il a été approuvé à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des porteurs de parts du 29 avril 2015. Les droits afférents aux options d'achat de parts sont acquis par tranches sur une période de quatre ans.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options d'achat de parts de Propriétés de Choix :

	2023		2022	
	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part
Options d'achat de parts en cours à l'ouverture de l'exercice	253 154	12,01 \$	435 456	12,84 \$
Exercice	(88 823)	12,17 \$	(182 302)	13,98 \$
Expiration	(31)	13,93 \$	–	– \$
Options d'achat de parts en cours à la clôture de l'exercice	164 300	11,92 \$	253 154	12,01 \$
Options d'achat de parts exerçables à la clôture de l'exercice	164 300	11,92 \$	253 154	12,01 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont servi à évaluer la juste valeur des options d'achat de parts au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	2023	2022
Taux de distribution attendu	5,4 %	4,9 %
Volatilité attendue du cours de la part	11,3 %	13,7 % - 20,9 %
Taux d'intérêt sans risque	0,06 %	0,05 % - 4,4 %
Durée de vie attendue des options	0,1 an	0,1 - 0,7 an

**RÉGIME DE PARTS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES** Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part de fiducie à la date de clôture. Aucun droit rattaché aux PTI n'était acquis à la clôture des exercices 2023 et 2022.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'activité du régime de PTI de Propriétés de Choix :

(nombre d'attributions)	2023	2022
PTI en cours à l'ouverture de l'exercice	271 147	439 574
Attribution	128 795	94 355
Réinvestissement	16 361	16 329
Exercice	(96 308)	(257 604)
Annulation	(54 657)	(21 499)
Expiration	–	(8)
PTI en cours à la clôture de l'exercice	265 338	271 147

**RÉGIME D'UNITÉS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES RÉGLÉES EN PARTS** Aux termes du régime d'UTIRP, certains employés se voient attribuer des UTIRP, qui sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits et à des restrictions relatives à la cession. En général, les droits rattachés aux UTIRP ne deviennent entièrement acquis que lorsqu'un employé est demeuré au service de Propriétés de Choix pour une période de trois à cinq ans à compter de la date d'attribution. Selon la nature de l'attribution, les UTIRP sont assujetties à une période de détention de six ou sept ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées. À la clôture de l'exercice 2023, 1 503 185 droits rattachés aux UTIRP avaient été acquis, mais étaient encore assujettis à des restrictions relatives à la cession (1 217 340 en 2022).

Le tableau qui suit résume l'activité du régime d'UTIRP de Propriétés de Choix pour les unités dont les droits n'ont pas encore été acquis :

(nombre d'attributions)	2023	2022
UTIRP en cours à l'ouverture de l'exercice	666 719	600 919
Attribution	240 893	230 682
Annulation	(4 942)	(1 989)
Unités aux droits acquis	(197 269)	(162 893)
UTIRP en cours à la clôture de l'exercice	705 401	666 719

**RÉGIME DE PARTS ATTRIBUÉES AU RENDEMENT** Les PAR donnent le droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix ait atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part à la date de clôture. Aucun droit rattaché aux PAR n'était acquis à la clôture des exercices 2023 et 2022.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'activité du régime de PAR de Propriétés de Choix :

(nombre d'attributions)	2023	2022
PAR en cours à l'ouverture de l'exercice	238 418	197 609
Attribution	97 056	85 221
Réinvestissement	14 148	12 081
Exercice	(107 057)	(67 397)
Annulation	(19 737)	(5 069)
Ajout attribuable à un facteur de rendement	33 846	15 973
PAR en cours à la clôture de l'exercice	256 674	238 418

**RÉGIME DE PARTS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES FIDUCIAIRES** Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix qui ne font pas partie de la direction doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de PD et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture. Tous les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de leur attribution. Toutefois, les parts ne peuvent être exercées tant que les fiduciaires siègent au Conseil.

Le tableau qui suit résume l'activité du régime de PD de Propriétés de Choix :

(nombre d'attributions)	2023	2022
PD à l'intention des fiduciaires en cours à l'ouverture de l'exercice	506 556	389 462
Attribution	111 047	95 099
Réinvestissement	30 029	21 995
Exercice	(88 252)	–
PD à l'intention des fiduciaires en cours à la clôture de l'exercice	559 380	506 556

## Note 28. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel liées aux activités poursuivies qui sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2023	2022
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	7 693 \$	7 314 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	155	173
Autres régimes d'avantages du personnel à long terme (note 26)	52	22
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	82	81
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles et incorporelles	(133)	(129)
Charges au titre des avantages du personnel	7 849 \$	7 461 \$



# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 29. Contrats de location

La société loue certains des magasins de vente au détail et des centres de distribution de Loblaw, des locaux à bureaux, des véhicules à passagers, des remorques et du matériel informatique. Les contrats de location de magasins de vente au détail de Loblaw constituent une part importante du portefeuille de location de la société. En général, ces contrats ont une durée de location initiale, des options de renouvellement supplémentaires étant disponibles par la suite.

La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les immeubles sont détenus pour en tirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les sous-locations ont principalement trait à des magasins franchisés non consolidés, à des centres médicaux et à des locataires complémentaires à l'intérieur des magasins de Loblaw.

### À TITRE DE PRENEUR

**Actifs au titre de droits d'utilisation** Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

(en millions de dollars)	2023			2022		
	Immeubles	Autres	Total	Immeubles	Autres	Total
<b>Coût</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 456 \$	131 \$	6 587 \$	5 717 \$	99 \$	5 816 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations	215	29	244	293	21	314
Prolongation de contrats de location et autres éléments	577	25	602	446	11	457
Baux résiliés	(72)	–	(72)	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	7 176 \$	185 \$	7 361 \$	6 456 \$	131 \$	6 587 \$
<b>Cumul de l'amortissement</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 297 \$	82 \$	2 379 \$	1 695 \$	63 \$	1 758 \$
Amortissement	628	22	650	598	19	617
Pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) nettes (note 15)	(4)	–	(4)	4	–	4
Baux résiliés	(72)	–	(72)	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	2 849 \$	104 \$	2 953 \$	2 297 \$	82 \$	2 379 \$
<b>Valeur comptable à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 327 \$</b>	<b>81 \$</b>	<b>4 408 \$</b>	<b>4 159 \$</b>	<b>49 \$</b>	<b>4 208 \$</b>

**Obligations locatives** Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

(en millions de dollars)	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 158 \$	4 984 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations	371	297
Prolongation de contrats de location et autres éléments	568	453
Paiements au titre de la location	(861)	(761)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 7)	207	185
Solde à la clôture de l'exercice	5 443 \$	5 158 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	880 \$	835 \$
Obligations locatives	4 563	4 323
Total des obligations locatives	5 443 \$	5 158 \$

**Situation de trésorerie** Le tableau qui suit présente les obligations découlant de contrats de location contractuelles non actualisées futures.

	Montant exigible pour chaque exercice						Aux	
	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	31 déc. 2023	31 déc. 2022
(en millions de dollars)							Total	Total
Obligations découlant de contrats de location	897 \$	882 \$	703 \$	603 \$	462 \$	2 043 \$	5 590 \$	5 310 \$

Au 31 décembre 2023, la société avait également des engagements de 717 millions de dollars (566 millions de dollars au 31 décembre 2022) liés à des contrats de location non encore en vigueur.

**Contrats de location à court terme** La société a conclu des contrats de location à court terme qui visent essentiellement des locations de remorques et certains immeubles. En 2023, un montant de 45 millions de dollars (27 millions de dollars en 2022) a été comptabilisé dans le coût des stocks vendus et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**Paiements variables au titre de la location** La société effectue des paiements variables au titre de la location à l'égard de l'impôt foncier et des frais d'assurance visant les immeubles loués. La société a également conclu certains contrats de location de magasins dont des tranches des paiements au titre de la location varient selon un pourcentage des ventes au détail. En 2023, des paiements variables au titre de la location de 237 millions de dollars (233 millions de dollars en 2022) ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**Options de prolongation** La quasi-totalité des contrats de location relatifs à des magasins de détail de Loblaw sont assortis d'options de prolongation. Au 31 décembre 2023, environ 16 % (15 % au 31 décembre 2022) des obligations locatives avaient trait à des options de prolongation pour lesquelles il existait une certitude raisonnable qu'elles seraient exercées.

Au 31 décembre 2023, des paiements futurs non actualisés au titre de la location d'environ 7 milliards de dollars (7 milliards de dollars au 31 décembre 2022) se rapportaient à des options de prolongation pour lesquelles il n'existait aucune certitude raisonnable qu'elles seraient exercées et qui n'étaient pas incluses dans les obligations locatives. Ces paiements futurs au titre de la location sont actualisés aux taux d'emprunt marginaux propres au profil d'obligations locatives actuel.

**Transactions de cession-bail** En 2023, la société a cédé puis reloué 18 immeubles de commerces de détail et deux centres de distribution (un immeuble de commerces de détail en 2022) pour un produit de 184 millions de dollars (13 millions de dollars en 2022) et a comptabilisé un profit de 27 millions de dollars (perte de 1 million de dollars en 2022) dans les frais de vente et charges générales et administratives.

## À TITRE DE BAILLEUR

**Contrats de location simple** En 2023, la société a comptabilisé des produits tirés de contrats de location simple de 378 millions de dollars (375 millions de dollars en 2022), dont une tranche de 20 millions de dollars (19 millions de dollars en 2022) provient de contrats de sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Les paiements futurs non actualisés aux termes de contrats de location simple que recevra la société se présentent comme suit :

	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Aux	
	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	31 déc. 2023	31 déc. 2022
(en millions de dollars)							Total	Total
Produits tirés des contrats de location simple	359 \$	330 \$	284 \$	236 \$	185 \$	658 \$	2 052 \$	2 592 \$

La société loue à des tierces parties certains terrains et bâtiments dont la valeur comptable nette s'établissait à 849 millions de dollars au 31 décembre 2023 (863 millions de dollars en 2022).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 30. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle de la dette à long terme.

(en millions de dollars)	31 déc. 2023				31 déc. 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>								
Coût amorti :								
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir <sup>i)</sup>	– \$	– \$	205 \$	205 \$	– \$	– \$	342 \$	342 \$
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Titres à long terme <sup>i)</sup>	201	–	–	201	246	–	–	246
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	–	8	–	8	–	6	–	6
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Dépôts de garantie	38	–	–	38	36	–	–	36
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir <sup>i)</sup>	–	–	161	161	–	–	163	163
Placement dans des titres immobiliers <sup>i)</sup>	–	238	–	238	–	302	–	302
Certains autres actifs <sup>i)</sup>	–	17	95	112	–	19	132	151
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	–	8	2	10	1	26	–	27
<b>Passifs financiers</b>								
Coût amorti :								
Dette à long terme	–	8 627	6 599	15 226	–	8 592	5 947	14 539
Participation des pharmaciens propriétaires	–	–	370	370	–	–	434	434
Certains autres passifs <sup>i), ii)</sup>	–	–	814	814	–	–	677	677
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	–	–	4	4	–	–	–	–
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Passif lié aux parts de fiducie	3 881	–	–	3 881	4 112	–	–	4 112
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	4	4	–	8	–	–	3	3

i) Inscrits aux bilans consolidés sous les postes « Autres actifs » et « Autres passifs ».

ii) Certains autres passifs se rapportent principalement aux passifs financiers liés aux immeubles qui ne répondaient pas aux critères de vente.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

En 2023, une perte de 3 millions de dollars (profit de 4 millions de dollars en 2022) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation. De plus, un profit net de 139 millions de dollars (perte nette de 83 millions de dollars en 2022) a été comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

**Placement dans des titres immobiliers** Le 31 mars 2022, Propriétés de Choix a cédé ses participations dans un portefeuille de six actifs de bureaux à Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied »). La contrepartie reçue comprenait 11 809 145 parts de société en commandite échangeables de catégorie B d'Allied Properties Exchangeable Limited Partnership (les « parts de catégorie B d'Allied »), une entité affiliée à Allied, dont la juste valeur s'établissait à 551 millions de dollars à la date de la transaction. La contrepartie comprenait également un billet à ordre d'une juste valeur de 193 millions de dollars (valeur nominale de 200 millions de dollars), qu'Allied a remboursé le 29 décembre 2023. Les parts de catégorie B d'Allied sont échangeables contre des parts de fiducie cotées en bourse d'Allied (les « parts d'Allied »), et économiquement équivalentes à celles-ci, et étaient accompagnées d'un nombre correspondant de parts à droit de vote spécial d'Allied. L'échange des parts de catégorie B d'Allied contre des parts d'Allied n'est soumis à aucune restriction, mais les parts d'Allied (si elles sont échangées) sont assujetties à une convention de blocage à compter de la clôture de la transaction, de sorte que 25 % des parts de catégorie B d'Allied ou des parts d'Allied, selon le cas, seront libérées du blocage tous les trois mois suivant le premier anniversaire de la clôture de la transaction. À la clôture de l'exercice 2023, 2 952 286 parts de catégorie B étaient assujetties à une convention de blocage. En tant que porteur de parts de catégorie B d'Allied, Propriétés de Choix a droit aux distributions versées par Allied.

Les parts de catégorie B d'Allied sont comptabilisées à leur juste valeur selon le cours de marché des parts cotées en bourse d'Allied, et elles sont incluses au poste « Placement dans des titres immobiliers » du tableau précédent. À la clôture de l'exercice 2023, Propriétés de Choix détenait 11 809 145 parts de catégorie B d'Allied d'une juste valeur de 238 millions de dollars (302 millions de dollars en 2022). En 2023, une perte liée à la juste valeur de 64 millions de dollars (perte de 248 millions de dollars en 2022) a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives.

**Autres dérivés** La société a recours à des contrats à terme sur obligations, à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change à terme pour atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt et pour gérer le risque prévu lié aux taux de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes et de ses achats prévus d'immobilisations corporelles. Elle a également recours à des swaps, à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées au bilan consolidé et des profits nets réalisés et latents (pertes nettes réalisées et latentes), avant l'impôt sur le résultat, lié(e)s aux activités poursuivies au titre des autres dérivés de la société :

	<b>2023</b>		
(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
<b>Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>			
Contrats de change à terme <sup>i)</sup>	7 \$	(2) \$	2 \$
Contrats à terme sur obligations <sup>ii)</sup>	–	11	(4)
Swaps de taux d'intérêt et autres <sup>iii)</sup>	4	(10)	2
<b>Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>11 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>			
Contrats de change et autres contrats à terme	(3) \$	– \$	(4) \$
Autres dérivés non financiers	(4)	–	(7)
<b>Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>	<b>(7) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(11) \$</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>4 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(11) \$</b>

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 9 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. En 2023, la Banque PC a réglé la totalité de ses contrats à terme sur obligations en cours.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt. Au deuxième trimestre de 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses acquisitions en Alberta à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars et a donné lieu à une perte liée à la juste valeur de 4 millions de dollars en 2023, qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La juste valeur des dérivés détenus par la Banque PC et Loblaw est prise en compte à la fois dans les charges payées d'avance et autres actifs et dans les fournisseurs et autres passifs. Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt à titre d'actifs dérivés, d'une valeur notionnelle de 79 millions de dollars, et à titre de passifs dérivés, d'une valeur notionnelle de 109 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. La juste valeur des dérivés détenus par Propriétés de Choix est prise en compte dans les autres actifs et les autres passifs. En 2023, Propriétés de Choix a également conclu des swaps de devises pour couvrir le risque de change associé au montant équivalent en dollars américains prélevé sur sa facilité de crédit. Les swaps sur devises sont arrivés à échéance en 2023 et les emprunts en dollars américains ont été remboursés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

2022

(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
<b>Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>			
Contrats de change à terme <sup>i)</sup>	4 \$	4 \$	2 \$
Contrats à terme sur obligations <sup>ii)</sup>	1	18	(5)
Swaps de taux d'intérêt <sup>iii)</sup>	14	11	4
<b>Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>19 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>1 \$</b>
<b>Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>			
Contrats de change et autres contrats à terme	13 \$	– \$	32 \$
Autres dérivés non financiers	1	–	24
<b>Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle</b>	<b>14 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>56 \$</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>33 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>57 \$</b>

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 37 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 25 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs. En 2022, la Banque PC a réglé des contrats à terme sur obligations de 140 millions de dollars (voir la note 22).
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés détenus par la Banque PC et Loblaw est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs. Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt à titre d'actifs dérivés, d'une valeur notionnelle de 158 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. La juste valeur des dérivés détenus par Propriétés de Choix est prise en compte dans les autres actifs.

## Note 31. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée à certains risques. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après :

**RISQUE DE LIQUIDITÉ** Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, qui nécessite une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

**Analyse des échéances** Le tableau suivant présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants (compte non tenu des obligations locatives – voir la note 30) au 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars)	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	Total <sup>i)</sup>
Dettes à long terme, y compris les paiements d'intérêts <sup>ii)</sup>	2 725 \$	2 410 \$	1 497 \$	1 701 \$	2 340 \$	9 080 \$	19 753 \$
Contrats de change à terme	498	–	–	–	–	–	498
Dettes à court terme <sup>iii)</sup>	850	–	–	–	–	–	850
Passifs financiers <sup>iv)</sup>	54	60	54	52	45	168	433
Dettes bancaires	13	–	–	–	–	–	13
Dépôts à vue de clients	166	–	–	–	–	–	166
Certains autres passifs	3	–	–	–	–	–	3
<b>Total</b>	<b>4 309 \$</b>	<b>2 470 \$</b>	<b>1 551 \$</b>	<b>1 753 \$</b>	<b>2 385 \$</b>	<b>9 248 \$</b>	<b>21 716 \$</b>

- i) Le passif lié aux parts de fiducie n'est pas pris en compte, car il ne comporte pas de date d'échéance contractuelle. La société a également exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.
- ii) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées et les emprunts hypothécaires. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme à la clôture de l'exercice 2023.
- iii) Représente des obligations envers d'autres fiducies de titrisation indépendantes qui sont garanties par les créances sur cartes de crédit de la société (voir la note 12).
- iv) Représentent les paiements contractuels auxquels s'est engagée Loblaw relativement aux immeubles cédés à des tiers (voir la note 23).

**RISQUE DE CRÉDIT** La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement de Loblaw, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société et aux créances de Loblaw, y compris les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux contrats de location-financement de Loblaw et les créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants, de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit lié aux instruments dérivés avoisine la juste valeur de marché positive des dérivés inscrits au bilan consolidé (voir la note 30).

Voir les notes 11 et 12 pour un complément d'information sur la qualité de crédit des créances sur cartes de crédit de Loblaw et des autres créances dont il est question ci-dessus.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

**RISQUE LIÉ AU COURS DES PARTS DE FIDUCIE** La société est exposée au risque de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré des porteurs pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière, en fonction de la valeur de marché des parts de fiducie. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts de fiducie diminue. Une augmentation de un dollar de la valeur de marché des parts de fiducie, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par la comptabilisation d'une augmentation de 277 millions de dollars dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT** La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, dans le but que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une baisse) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une hausse (une diminution) de 9 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**RISQUE DE CHANGE** La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours du change.

**PRIX DES MARCHANDISES** Loblaw est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de Loblaw. Loblaw gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises. Loblaw estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait à la clôture de 2023, une diminution de 10 % des prix des marchandises en vigueur, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte de 4 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat. Ce montant ne tient pas compte de l'effet compensatoire du risque marchandises inhérent aux transactions qui sont couvertes.

### Note 32. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications fiscales de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation (voir la note 8).

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités ainsi qu'à sa situation ou à sa performance financière au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Le texte qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence (les « pharmaciens propriétaires »), qui réclamaient des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesse à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-

intérêts à ce stade de la procédure. La Cour a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesse ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, Loblaw a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024, et une décision est attendue. Par conséquent, Loblaw n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. Loblaw n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. En décembre 2019, un recours collectif proposé, intenté au nom de distributeurs indépendants, a été entrepris contre la société. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société ni Loblaw n'estiment que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation financière ou leurs perspectives. Les soldes de trésorerie de la société et de Loblaw excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts et, par conséquent, il ne devrait pas y avoir de répercussion sur les dividendes ou la politique de dividendes, ou sur le régime de rachat d'actions de la société ou de Loblaw. En 2023 ou avant, la société et Loblaw n'ont comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société et Loblaw continueront d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabiliseront un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit une demande entre défendeurs contre la société et Loblaw, et la société et Loblaw jugent cette demande entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Au deuxième trimestre de 2021, le recours intenté contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et Loblaw. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre les défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations de mai 2019 et de décembre 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes qui a été intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentant d'un sous-groupe de défendeurs constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. Loblaw estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de Loblaw. La Cour de l'impôt du Canada a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. Le 29 septembre 2022, la Banque PC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, au premier semestre de 2023, la Banque PC et la Couronne ont déposé leurs mémoires respectifs pour l'appel. Après la clôture de l'exercice, l'audience pour cet appel a été fixée au 6 mars 2024 par la Cour d'appel fédérale. Loblaw n'a déduit aucune partie de la charge de 111 millions de dollars, y compris les intérêts, comptabilisée au cours du deuxième trimestre de 2022. Loblaw estime que cette provision est suffisante pour couvrir son passif, si l'appel ne donne pas les résultats escomptés.

**DISPOSITIONS D'INDEMNISATION** De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnités à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

### Note 33. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffre à environ 379 millions de dollars (385 millions de dollars en 2022). De plus, Loblaw et Propriétés de Choix ont donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

**GARANTIES POUR LE COMPTE DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES** Loblaw a pris des dispositions pour que ses pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. À la clôture de l'exercice 2023, l'obligation maximale de Loblaw au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars en 2022) et un montant total de 476 millions de dollars (473 millions de dollars en 2022) disponible sous forme de lignes de crédit a été accordé aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. À la clôture de l'exercice 2023, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 13 millions de dollars au total (8 millions de dollars en 2022) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, Loblaw détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

**FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES** Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé aux bilans de la société (voir la note 22). À la clôture de l'exercice 2023, Loblaw a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars en 2022) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % en 2022) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de Loblaw. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si Loblaw n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à Loblaw et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

**OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION** Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, Loblaw a cédé des contrats de location à des tiers. Loblaw demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Loblaw garantit les obligations de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2022) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

**GARANTIE SOUS FORME DE TRÉSORERIE** À la clôture de l'exercice 2023, Loblaw avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées pour un montant d'au plus 93 millions de dollars (93 millions de dollars en 2022), dont un montant négligeable (montant négligeable en 2022) a été déposé auprès de grandes institutions financières et classé à titre de dépôts de garantie aux bilans consolidés.

**SERVICES FINANCIERS** Loblaw a fourni, en faveur de Mastercard International Incorporated (« Mastercard »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard. À la clôture de l'exercice 2023, la garantie en faveur de Mastercard au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains en 2022).

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. Loblaw a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, qui représentait environ 9 % (9 % en 2022) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 77 millions de dollars (63 millions de dollars en 2022) (voir la note 12).

**PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Propriétés de Choix émet des lettres de crédit pour appuyer les garanties liées aux immeubles de placement, notamment des obligations en matière d'entretien et d'aménagement vis-à-vis des autorités municipales. À la clôture de l'exercice 2023, le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit s'élevait à 38 millions de dollars (33 millions de dollars en 2022). La facilité de crédit et les débentures de Propriétés de Choix sont garanties par le commandité, la société en commandite et toute autre entité devenant une filiale de Propriétés de Choix (avec certaines exceptions). En cas de défaut de Propriétés de Choix, le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie aura le droit de demander réparation des cautions quant aux obligations cautionnées de la même façon et selon les mêmes modalités selon lesquelles il peut chercher à faire exécuter les obligations de Propriétés de Choix. Ces garanties visent à éliminer la subordination structurelle qui pourrait autrement découler du fait que les actifs de Propriétés de Choix sont principalement détenus par ses diverses filiales.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

## Note 34. Transactions entre parties liées

Galen G. Weston est le propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de Wittington, d'un total de 78 018 416 actions ordinaires de GWL, soit environ 58,0 % des actions ordinaires en circulation de GWL (55,9 % en 2022).

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut diverses transactions avec des parties liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées. Les transactions entre la société et les entités qu'elle consolide ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées dans la présente note.

En 2023, les achats de stocks auprès d'Associated British Foods plc, partie liée du fait que la société mère de cette entité et la société mère de GWL ont un administrateur en commun, se sont élevés à 41 millions de dollars (39 millions de dollars en 2022). À la clôture de l'exercice 2023, un montant de 4 millions de dollars (6 millions de dollars en 2022) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs relativement à ces achats de stocks.

**FONDS DE CAPITAL DE RISQUE** En 2020, GWL, Loblaw et une filiale entièrement détenue par Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque I »). Le commandité du fonds de capital de risque I est une filiale entièrement détenue par Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque I. Le fonds de capital de risque I a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque I. Le montant en capital consolidé engagé par la société s'élève à 66 millions de dollars sur une période de 10 ans.

En 2022, Loblaw est devenue le commanditaire d'une autre société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque II »). Une filiale entièrement détenue de Wittington est également le commandité du fonds de capital de risque II, dont l'objectif général est le même que celui du fonds de capital de risque I. Loblaw détient une participation de 50 % dans le fonds de capital de risque II et un montant en capital engagé s'élevant à 60 millions de dollars sur une période de 10 ans.

**RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI** La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées à la note 26.

**QUESTIONS FISCALES** À l'occasion, la société et Wittington peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables relativement aux sociétés affiliées.

**RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS** Les principaux dirigeants de la société comprennent certains membres des équipes de direction de GWL, de Loblaw et de Wittington, de même que les membres du Conseil de GWL et de ceux de Loblaw et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars)	2023	2022
Salaires, jetons de présence et autres avantages du personnel à court terme	14 \$	12 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	3	6
Rémunération totale	17 \$	18 \$

## Note 35. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Loblaw et Propriétés de Choix. Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et des autres ajustements de consolidation. La trésorerie et les placements à court terme et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrits dans la catégorie « Siège social de GWL ».

Les méthodes comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation à présenter sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables de la société (voir la note 2). La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du résultat d'exploitation diminué des éléments d'ajustement et avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »). Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

(en millions de dollars)	2023						2022					
	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total
<b>Produits</b>	<b>59 529 \$</b>	<b>1 335 \$</b>	<b>60 864 \$</b>	<b>(740) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>60 124 \$</b>	<b>56 504 \$</b>	<b>1 265 \$</b>	<b>57 769 \$</b>	<b>(721) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>57 048 \$</b>
Résultat d'exploitation	3 696 \$	1 001 \$	4 697 \$	(284) \$	(50) \$	4 363 \$	3 334 \$	1 083 \$	4 417 \$	159 \$	(23) \$	4 553 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	803	204	1 007	(116)	(2)	889	683	339	1 022	(119)	10	913
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies</b>	<b>2 893 \$</b>	<b>797 \$</b>	<b>3 690 \$</b>	<b>(168) \$</b>	<b>(48) \$</b>	<b>3 474 \$</b>	<b>2 651 \$</b>	<b>744 \$</b>	<b>3 395 \$</b>	<b>278 \$</b>	<b>(33) \$</b>	<b>3 640 \$</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 696 \$</b>	<b>1 001 \$</b>	<b>4 697 \$</b>	<b>(284) \$</b>	<b>(50) \$</b>	<b>4 363 \$</b>	<b>3 334 \$</b>	<b>1 083 \$</b>	<b>4 417 \$</b>	<b>159 \$</b>	<b>(23) \$</b>	<b>4 553 \$</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 906	3	2 909				2 795	3	2 798			
Éléments d'ajustement <sup>i)</sup>	37	(64)	(27)				44	(189)	(145)			
<b>Montant ajusté du BAIIA<sup>i)</sup></b>	<b>6 639 \$</b>	<b>940 \$</b>	<b>7 579 \$</b>				<b>6 173 \$</b>	<b>897 \$</b>	<b>7 070 \$</b>			

i) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA.

(en millions de dollars)	2023			2022		
	Loblaw	Propriétés de Choix	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Total
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	– \$	(128) \$	(128) \$	– \$	(442) \$	(442) \$
Ajustement de la juste valeur des dérivés	16	–	16	(5)	–	(5)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	9	–	9	(6)	–	(6)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	–	64	64	–	248	248
Charges relatives aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	24	–	24	111	–	111
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(12)	–	(12)	(57)	–	(57)
Coûts de transaction et autres charges connexes	–	–	–	16	5	21
Charges de restructuration et autres recouvrements connexes	–	–	–	(15)	–	(15)
Éléments d'ajustement	<b>37 \$</b>	<b>(64) \$</b>	<b>(27) \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>(189) \$</b>	<b>(145) \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éléments suivants :

(en millions de dollars)	2023			2022		
	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières
Élimination des produits locatifs intragroupe	(752) \$	(19) \$	– \$	(733) \$	2 \$	– \$
Élimination des contrats de location internes	12	(97)	(120)	12	(97)	(104)
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	–	(7)	–	–	4	–
Élimination des transactions immobilières intersectorielles	–	(39)	–	–	(4)	–
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	–	(29)	–	–	(13)	–
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	(93)	3	–	286	1
Renversement du profit sur la cession d'immeubles à Propriétés de Choix comptabilisé par Loblaw	–	–	–	–	(19)	–
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	–	–	(296)	–	–	(293)
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	–	–	207	–	–	205
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	–	–	321	–	–	170
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	–	–	(231)	–	–	(98)
<b>Total</b>	<b>(740) \$</b>	<b>(284) \$</b>	<b>(116) \$</b>	<b>(721) \$</b>	<b>159 \$</b>	<b>(119) \$</b>

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Total des actifs		
Loblaw	38 979 \$	38 147 \$
Propriétés de Choix	17 309	16 820
Total sectoriel	56 288	54 967
Siège social de GWL	12 507	12 674
Incidence de la consolidation	(19 025)	(18 683)
<b>Chiffres consolidés</b>	<b>49 770 \$</b>	<b>48 958 \$</b>

(en millions de dollars)	2023	2022 <sup>i)</sup>
Dépenses d'investissement		
Loblaw	2 109 \$	1 571 \$
Propriétés de Choix	459	335
Total sectoriel	2 568	1 906
Siège social de GWL	2	1
Incidence de la consolidation	(191)	(42)
Chiffres consolidés <sup>ii)</sup>	2 379 \$	1 865 \$

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
- ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluent des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

### Note 36. Événement postérieur à la date de clôture

**PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Le 14 février 2024, Propriétés de Choix a annoncé qu'elle hausserait sa distribution annuelle de 1,3 %, la portant ainsi à 0,76 \$ par part. Cette hausse prendra effet pour les porteurs de parts de Propriétés de Choix inscrits le 31 mars 2024.